

Juillet 2010

N°44

# Commune à la Une



Stoumont

Site d'Exception

Le bulletin d'information de votre commune  
tout ce qui vous intéresse, tout ce que vous devez savoir



# Edito

C'est dans une forme modernisée que nous vous présentons les informations communales de cet été 2010. Cette évolution est le résultat d'une double volonté du Collège Communal d'apporter une touche de modernité à votre bulletin et de vous en rendre la lecture plus agréable, le tout à un coût maîtrisé et inférieur à la formule précédente.

Le début de cette année 2010 a été marqué par un hiver particulièrement rigoureux, un de ces hivers comme nous en connaissions régulièrement au siècle dernier.

Les conditions de circulation n'ont certes pas toujours été aisées et je profite de ces quelques lignes pour remercier les services communaux pour le travail remarquable réalisé.

Cet hiver a également synonyme de réouverture de la piste de ski du Mont des Brumes. Une nouvelle dynamique est née, un nouveau conseil d'administration a été mis en place au sein duquel

nous retrouvons une représentation communale. Nous adressons tous nos encouragements à toutes celles et ceux qui s'investissent dans ce projet, véritable vitrine pour notre commune.

Avec le retour du printemps, nous avons connu deux incendies consécutifs le week-end des 24 et 25 avril derniers, le premier sinistrant complètement la maison de la famille de Marcel Dumont et le second quelques hectares de bois à Borgoumont, entraînant un changement inopiné du parcours de la doyenne des classiques « Liège-Bastogne-Liège ». L'incendie de la maison a engendré un vaste élan de soutien dans le hameau de Froidville et dans les villages et hameaux voisins. Bravo à toutes celles et ceux qui ont pris cette initiative et qui y ont participé. La preuve que dans nos régions rurales, la solidarité n'est pas un vain mot. Nous sommes fiers d'être Stoumontois et souhaitons une réintégration la plus rapide possible de Monsieur et Madame Dumont et de leurs enfants à Froidville.

Comme annoncé lors de la séance d'information du 27 mai dernier, un centre d'accueil pour demandeurs d'asile Fedasil ouvrira ses portes dans le courant de

cet été 2010. Il sera implanté dans les locaux du bâtiment B, qui accueillait le service de revalidation, sur le site de Borgoumont, propriété du CHPLT de Verviers.

Enfin, au moment où paraîtra ce bulletin, une délégation d'une soixantaine de Stoumontois se sera rendue les 3 et 4 juillet à Ervy-Le Chatel dans le cadre de notre jumelage. Un week-end qui se sera prolongé le 05 juillet par un passage de la 3<sup>è</sup> étape du Tour de France 'Bruxelles-Spa' et une activité conjointe des Communes de Trois-Ponts, Lierneux et Stoumont à l'entrée du hameau de Cour, au profit de l'Asbl Spirit of St-Luc de Bra sur Liègne. Gageons que ces activités se soient déroulées dans les meilleures conditions !

Je vous souhaite un très bel été !

Didier GILKINET  
Votre Bourgmestre



## Le 08 janvier, la réception du Nouvel An pour le personnel communal était organisée à Moulin du Ruy

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, bonsoir,

Avec Dominique et Valérie, nos Secrétaires et le Collège, je suis très heureux de vous accueillir cette année à Moulin du Ruy, pour cette réception qui connaît un succès grandissant. Vous êtes en effet plus de 140 à vous être inscrits et nous vous en remercions. Nous voudrions également remercier les représentants de la Maison de Police et du DNF pour leur présence parmi nous. Vous tous aussi, vous êtes acteurs à part entière de la vie communale.

Au nom du Collège, du Conseil Communal et du Conseil de l'Action Sociale, je voudrais tout d'abord vous souhaiter le meilleur pour cette première année de cette deuxième décennie de ce troisième millénaire !

2010, 10 ans déjà que nous sommes entrés dans le 21<sup>e</sup> siècle et que nous avons « enterré » les craintes du bug de l'an 2000, 2010, 8 ans déjà que l'Europe a opté pour la monnaie unique et que nous « jonglons » avec l'Euro, Et nous avons l'impression que c'était hier... ! Il est vrai que le temps passe vite et qu'il se volatilise, sans que nous en prenions toujours bien conscience.

A nous donc de valoriser au mieux ce temps qui nous est accordé, chacune, chacun, dans ce que nous faisons, chacune, chacun avec ce que nous sommes et ce, tant sur le plan familial que sur les plans professionnels et extraprofessionnels.

Ce soir, c'est le niveau professionnel qui nous rassemble et qui nous amène à partager ces moments privilégiés dans un contexte différencié : hors de notre réalité journalière et en présence de celles et ceux qui partagent notre quotidien à la maison.

Au cours de notre vie active, nous créons des relations qui, soit restent purement professionnelles, soit évoluent et deviennent également amicales. Au cours de notre vie active, nous sommes confrontés à des situations que nous devons surmonter, nous vivons des moments agréables et des moments moins

agréables. Mais c'est ensemble que nous les traversons, ce qui démontre toute l'importance d'être solidaire tant dans les réussites que dans les difficultés et de cultiver l'esprit d'équipe et le sens de la responsabilité individuelle et collective !

L'administration communale de Stoumont, son CPAS et leurs différents services, c'est vous, qui avant tout, en forgez l'image au jour le jour !

Nous vous remercions pour cette implication qui va d'ailleurs souvent bien au-delà de votre engagement professionnel, en témoigne votre présence nombreuse aux diverses manifestations organisées par la Commune ou en collaboration avec celle-ci.

Au cours de cette année 2009, nos institutions, comme toutes structures vivantes, ont fait l'objet de divers mouvements.

Au niveau de la Commune, notons les départs en janvier de Vanessa Labruyère et de Marie-Louise Neuville, les retraites bien méritées, même si leur agenda restera bien chargé, d'Andrée Thonon fin janvier et de Jeannine Lefebvre fin décembre et enfin l'engagement d'Alain Lambert en février et de Jean-Claude Etienne en juillet.

Au niveau de l'enseignement, Christiane Legros a été mise en disponibilité, Kathy Grosjean a quitté l'école de Moulin du Ruy pour rejoindre l'école de La Gleize. Aline Werner a rejoint pour partie Moulin du Ruy et enfin France Lemaire, après un court séjour, a été remplacée par Jean-Pierre Plunus.

Au niveau du CPAS, peu de mouvements, en dehors du départ à la pension du plus ancien de ses employés puisque c'est, après plus de 30 ans, que Guy Delatte quitte, non sans regrets, une profession qui le passionne toujours aujourd'hui.

Enfin côté transfert, Philippe Constant est passé du CPAS à la Commune début juin.

Dans la rubrique humour, à la lecture du dernier bulletin communal de l'année, nous aurions pu croire à la polyvalence exacerbée de certains d'entre vous, avec Colette à l'urbanisme, Anne-Sophie aux cimetières, Stephan au service technique des travaux, Alain à la

communication, Jean à la compatibilité avec Nicole pour assistante et enfin Patricia aux constatations environnementales. Rassurez-vous, il s'agissait d'un poisson de décembre lié exclusivement à un problème d'impression et non à une décision unilatérale du Collège !

Plus sérieusement, plusieurs décisions importantes vous concernant ont été prises en 2009 telles l'affiliation de l'ensemble du personnel au Service Social Collectif, l'adhésion de notre Commune et du CPAS à la convention pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire, quatre statutarisations au service des travaux (Christian Fil, Charles Daller, Alain Résimont et Luc Gabriel), deux nominations à la fonction de brigadiers (Gilbert Laffineur et Dominique Pierlot), des contrats proposés aux accueillantes dans le cadre de l'accueil temps libre, des formations pour plusieurs d'entre vous et enfin, le passage aux 38 heures au service des travaux dans un but d'uniformisation et d'optimisation de l'organisation du travail.

Ceci étant dit, avant de vous libérer, car cette soirée est la vôtre, je voudrais au nom du Collège remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à son organisation et en particulier, le comité de La Vallonia pour la mise à disposition de la salle et le service bar, Vincent à l'animation, Nicole et son équipe (parmi laquelle certaines semblent avoir une double casquette ce soir...) pour le repas ... abondant, les membres du personnel, Catherine, Christine, Marcelle, Chantal et le service des travaux pour les préparatifs.

Appréciez l'instant présent ! (Petit détail pratique : l'eau est toujours gratuite !).

Très belle soirée à toutes et tous !

Didier GILKINET  
Bourgmestre

## Reunion des Secretaires communaux de Verviers et de la Basse Meuse à Stoumont

Le 22 avril, notre commune d'exception accueillait la réunion mensuelle des Secrétaires communaux de Verviers et de la Basse Meuse.

Qui sont ces Secrétaires communaux dont on voit le contreséing au bas des documents officiels émanant de la commune sans toujours bien connaître leurs attributions ?

Il y a, dans chaque commune, un Secrétaire communal, nommé par le Conseil communal ([CDLD](#), art. L1124-2).

Le Secrétaire communal est chargé de la préparation des affaires qui sont soumises au Conseil ou au Collège communal. Il assiste à leurs réunions. Il est chargé de la rédaction des procès-verbaux et de la transcription des délibérations et des décisions.

Le Secrétaire communal est tenu de se conformer aux instructions qui lui sont données soit par le Conseil communal, soit par le Collège, soit par le Bourgmestre, selon leurs attributions respectives.

Sous l'autorité du Collège, il dirige et coordonne les services communaux et, sauf les exceptions prévues par la loi ou le décret, il est le chef du personnel.

Les matières sont de plus en plus diverses et complexes et les échanges entre collègues se révèlent souvent un soutien et un éclairage substantiels.

Les Secrétaires se sont organisés en groupements et fédérations. Le groupement de Verviers et de La Basse Meuse se réunit chaque fois que les matières de la profession le requièrent, en général, une fois par mois.

Les objectifs sont les suivants :

- Diffuser les informations qui intéressent les membres de la profession de Secrétaires communaux, qu'elles soient légales, réglementaires ou de gestion.
- Assurer la connaissance mutuelle des collègues Secrétaires communaux, de manière à faciliter l'échange permanent d'informations et d'entretenir une convivialité constante.
- Relayer les informations provenant des échelons supérieurs (Province, Région, ...)

Chaque Secrétaire, à tour de rôle, prend en charge l'accueil de la réunion du groupement sur le territoire de sa commune.

De mémoire de Secrétaire, depuis des lustres, aucune réunion de cet ordre ne s'était tenue à Stoumont.

C'est avec fierté qu'avec le Collège et l'Administration, j'ai eu le plaisir d'accueillir mes collègues dans ce lieu exceptionnel qu'est le Château de Rahier.

Le ciel particulièrement clément a contribué à souligner encore davantage la qualité de l'environnement, du site et de l'ensemble architectural au sein duquel se dresse fièrement l'ancien Château.

Le lieu était particulièrement approprié de par sa qualité d'une part mais aussi par le lien qui semble étroit et évident avec la profession de Secrétaire communal.

En effet, le château a su allier histoire et modernité, s'adapter aux besoins tout comme le Secrétaire communal, élément de stabilité et de continuité pour une commune, doit s'ajuster, progresser, favoriser l'évolution des services communaux en fonction des besoins et attentes des citoyens, de leurs représentants et des instances supérieures.

La réunion professionnelle s'est avérée riche et fructueuse, chacun des Secrétaires présent a tenu à saluer la qualité de l'accueil et des lieux.

Qu'il me soit permis de profiter de cette tribune pour remercier encore ceux et celles qui ont contribué à faire de cette journée une réussite.

Dominique GELIN  
Secrétaire communale





## Le 28 avril, Guy Delatte nous quittait, Eloge prononcé le 4 mai en l'église de La Gleize

Cher Guy,

En décembre 2009, c'est avec beaucoup de tristesse que, pour des raisons de santé, tu dois finalement te résigner à mettre un terme prématuré à ta vie professionnelle.

La décision est douloureuse pour toi l'homme actif, pour toi l'homme engagé dans différents métiers au travers desquels le relationnel est l'essentiel.

Nous sommes très heureux que le 19 janvier dernier, en présence de tes collègues et amis, nous ayons eu, par la voix de ton président et compagnon de longue date Albert, l'occasion de t'exprimer toute notre reconnaissance pour le travail accompli, ton investissement de toujours au sein du CPAS de Stoumont.

Permetts-nous de retracer quelques éléments de ces 41 années au service du social.

C'est fraîchement promu de l'Institut Provincial d'Enseignement Supérieur Social que tu débutes ta carrière au centre PMS de Vielsalm. Nous sommes le 03 décembre 1968.

Après avoir épousé Josette, vous vous installez dans notre belle région à Borgoumont d'abord et ensuite à La Gleize, à hauteur de Hasoumont.

C'est l'époque d'une grande réforme du travail social. Avec la loi organique des CPAS en 1976, on ne parle plus d'assistance publique mais d'aide sociale. Le droit pour chacun de pouvoir mener une vie conforme à la dignité humaine est instauré. Ces mots ne sont pas vains pour toi.

La Commune de Stoumont est née de la fusion et les structures doivent encore s'organiser. Et c'est naturellement que tu es sollicité par le président du CPAS de l'époque, M. de Harenne, pour y prester quelques heures par semaine.

Tu es engagé le 16 novembre 1978 avant d'être nommé à titre définitif le 03 novembre 1979 pour un ¼ temps.

Ta situation d'assistant social en milieu rural est quelque peu atypique.

En effet, tu « masculinises » une profession encore très stéréotypée aujourd'hui. Et puis, tu organises tes permanences à partir d'un bureau aménagé à ton domicile, ce qui, pour des raisons diverses, n'est plus imaginable aujourd'hui.

Le Conseil de l'Aide Sociale de l'époque te laisse carte blanche. Tu saisis l'opportunité et, grâce à ton souci des autres, couplé à ton dynamisme, plusieurs services voient le jour tels la distribution des repas à domicile, le service d'aides ménagères avec la mise en place d'un ouvrier polyvalent, les premiers bulletins d'information du CPAS, ...

Les années ont passé, l'équipe du service social s'est étoffée, l'aide sociale s'est transformée en action sociale. De nouveaux services ont été mis en place tels la médiation de dettes, l'initiative locale d'accueil, le logement d'urgence,... et puis la Stoumobile concrétisant ainsi un de tes vieux rêves. Car il est vrai qu'un des fondamentaux de ton approche, Guy, est de maintenir chacun le plus longtemps possible dans son milieu de vie.

Fort de toute cette expérience acquise tant au CPMS qu'au CPAS ainsi qu'à l'IFAPME auprès duquel tu as rempli le rôle de délégué à la tutelle (les anciens secrétaires d'apprentissage), c'est à l'unanimité que tu es désigné par l'ensemble du Conseil Communal en tant que conseiller de l'action sociale au sein du CPAS, le 27 janvier dernier.

Lequel d'entre nous aurait pu imaginer un seul instant que tu nous rassemblerais aujourd'hui une dernière fois autour de toi ?

Tu nous quittes comme tu as vécu, comme tu as exercé ta profession, sans heurts ni fracas.

Guy, permets-nous, au moment de te dire au revoir, de te remercier pour ce témoignage de vie faite de discrétion et d'abnégation, de te remercier pour ton insatiable sens de l'autre et ce, tant au nom de l'Administration Communale que du CPAS mais aussi et surtout au nom de toutes celles et ceux, jeunes, moins jeunes, en difficultés, déprimés, désorientés, ... que tu as écoutés, que tu as soutenus, que tu as guidés, dont tu as partagé les moments de joies mais aussi les peines, tous ceux à qui tu as redonné l'espoir, l'envie, que tu as aidés à grandir, à s'épanouir !

Merci pour ton humanité Guy et au revoir

Albert André  
Président du CPAS  
Didier Gilkinet  
Bourgmestre





## Que de Travaux à Stoumont ! ...

Désignation	Coûts
Refection voirie La Gleize-Cheneux	840.000,00
Protection des captages /2 eme partie/ examens	150.000,00
Step Chevron	160.000,00
Remplacement conduite Xhierfomont	305.000,00
Etude et création mcae 12 places + 2 logements publics à Chevron	575.000,00
Aménagement sécurité routière - création de chicanes	50.000,00
Presbytère Stoumont / création de deux logements	275.000,00
Presbytère Stoumont/mission Spi+	15.000,00
Réparation pont de Naze	75.000,00
Aménagements route de Bru	135.000,00
Dégâts hiver : réfection tronçon la Platte-Chevron	510.000,00
Complexe sportif de Chevron / pompes arrosage terrains	12.000,00
Aménagement réfectoire adm. comm.	10.000,00
Remplacement citernes garage Borgoumont & Chevron	100.000,00
Extention conduite la Gleize - Froidcour	20.000,00
Réfection voirie le Rosier-Cour	463.657,60
Réfection voirie La Gleize-Borgoumont	412.317,05
Travaux terminés	4.107.974,65

**Les grands travaux actuels à Stoumont sont multiples et variés dont notamment, pas moins de 10 Kms de routes rénovées en 3 ans. Les gros investissements se font pour rénover les axes essentiels dégradés de la voirie communale Stoumontoise. Quelques uns de ceux-ci réalisés cette année sont repris au tableau ci-joint.**

Avec un réseau routier communal de près de 500 Kilomètres, Stoumont peut s'estimer comme la commune de l'Arrondissement de Verviers ayant un parcours asphalté le plus développé. Déjà deux tronçons: La Gleize-Borgoumont et Rosier-Cour de 3,6 Kms sont réalisés en 2009. Pareillement, quelques 5,7Kms seront rénovés en 2010, avec certaines particularités, puisque le pont de Naze enjambant l'Ambève, est lui aussi rénové. A épingler également la mise en conformité de la route de Bru.

Ces chantiers représentent 9,3 Kms et seront complétés par d'autres tronçons au niveau de routes secondaires communales qui souffrent du manque d'interventions sérieuses depuis de longues années.

Des travaux routiers significatifs, exécutés en complément d'une série d'autres, bénéficieront de soins en réenduisage et permettront de prolonger leur durée de vie de manière satisfaisante. Ces investissements communaux sont le ga-

rant d'une gestion du réseau routier communal assurant une pérennité qui puisse agréer les attentes légitimes des usagers.

Paolo TATULLO  
Echevin des Travaux



Vue de la Maison Communale d'Accueil de la petite Enfance ( MCAE ) et de deux logements publics à Chevron.

**La Maison Communale d'Accueil de la petite Enfance ( MCAE )** et de deux logements publics. Ci-contre est une illustration **du site tel qu'il sera l'année prochaine.** La renaissance de ce bâtiment d'exception pour l'accueil de 12 enfants et deux familles, était, on se souvient, une des affectations souhaitée par la population Chevonnaise lors d'une consultation réalisée par le syndicat d'initiative local, il y a une dizaine d'années. L'estimation de ces travaux s'élève à 606.534 € dont une part communale de 474.297 € et le reste est subsidié. La phase d'adjudication va débiter et les travaux seront entamés à l'automne de cette année 2010.

Cette ancienne bâtisse, à l'architecture remarquable datant de 1866, à l'origine destinée à la Maison communale de Chevron constituait une désolation urbanistique de la commune, qui, maintenant, est en bonne voie de réhabilitation.

## Le service technique des travaux de la commune de Stoumont

Le service des travaux de la commune de Stoumont est constitué de deux organes celui dit des "voiries" et des "eaux". Cet ensemble déploie ses diverses activités sur le territoire, les bâtiments et les propriétés communales. Les multiples actions et ouvrages réalisés par le personnel communal représentent une série de compétences qui ne se limitent pas seulement aux 500 kilomètres de voirie et à la distribution de l'eau. Mais saviez-vous que c'est lui aussi

qui gère et accomplit l'entretien du patrimoine communal qui s'étend sur une superficie de 10.844 ha ?...

Le service technique des travaux de la commune de Stoumont produit donc une incidence directe sur la **qualité de vie** des habitants de la commune qui se détermine aussi par la préoccupation quotidienne d'une équipe composée de **24 agents**, dont 1 à mi-temps occupés comme suit :



### 1 contremaître Coordinateur des travaux

**1 agent** est chargé de l'entretien des bâtiments communaux (écoles, administration, cpas, etc.)

**2 agents** sont affectés à l'entretien des chemins forestiers et de promenades, ils assurent également le ramassage des poubelles publiques le lundi.

2 équipes de **2 agents** composées chacune d'un chauffeur camion et d'un opérateur machine sont nécessaires pour la réalisation de travaux de voirie lourds comme la pose de tuyaux d'égout, de filets d'eau, le curage des fossés, la réparation des routes. L'hiver ces deux équipes sont les fers de lance du service de déneigement.

**2 agents** se chargent de l'entretien des cimetières, du creusement des tombes et assurent l'accompagnement technique des services funéraires.

**2 agents** polyvalents, chauffeurs camions et opérateurs machines, s'activent dans les équipes qui se trouvent déforcées par l'absence d'agents en congé. Ils pratiquent donc tous les arts des équipes qu'ils rejoignent.

**1 agent** est occupé, à l'aide du tracteur équipé d'un bras de fauchage, l'été et en automne au débroussaillage des bords de route en veillant au respect des zones de fauchage tardif, l'hiver et au printemps à l'élagage des arbres et haies en bordure de routes. Il intervient également dans les opérations de déneigement.

**3 agents** dont **1 brigadier** sont affectés au service des eaux avec la charge de procéder à la surveillance de la qualité de l'eau de distribution, à l'entretien des captages, des conduites d'eau, des bornes d'incendie, des compteurs des abonnés et qui également se chargent de la pose de conduites d'eau et des raccordements des nouveaux abonnés.

**2 agents** assurent toutes sortes de travaux de maçonnerie, construction de têtes d'aqueduc, de puisards, petites constructions et transformations, aménagements divers tels la pose de clôtures, plaines de jeux, d'éléments de signalisation etc.

**2 agents** oeuvrent à l'entretien des espaces verts, à la tonte des pelouses et aux plantations de fleurs et arbres sur tout le territoire communal tout en assurant l'entretien des machines (tondeuse, tronçonneuses, débroussailluses et autres) de la totalité du service des travaux

**1** équipe de **2 agents** et **1** mi-temps pour tous les travaux de nettoyage manuel de filets d'eau, d'accotement, de talus etc. sur tout le territoire communal. Ils procèdent également au montage et démontage des signalisations temporaires pour les fêtes locales et manifestations diverses. Ces hommes renforcent occasionnellement d'autres équipes pour, par exemple, la réparation des routes.

**1 agent** magasinier, qui est par ailleurs chargé de la surveillance et de l'amélioration de la signalisation routière communale et qui est parallèlement le conseiller en prévention et le Webmaster de la commune.





## Des moyens humains et matériels associés à une organisation sont essentiels pour aboutir à un fonctionnement acceptable des missions qui sont dévolues au service des travaux

Ainsi équipés, les agents du service des travaux assurent l'entretien sous toutes ses formes des voiries et espaces publics du territoire communal.

Leurs actions ne sont pas toujours très spectaculaires, il n'en reste pas moins que ce labeur, pas toujours visible, participe quotidienne-

ment à embellir notre cadre de vie et à nous faciliter les déplacements sur des routes qui, vieillissantes, ont particulièrement souffert des conditions climatiques de ces deux derniers hivers.



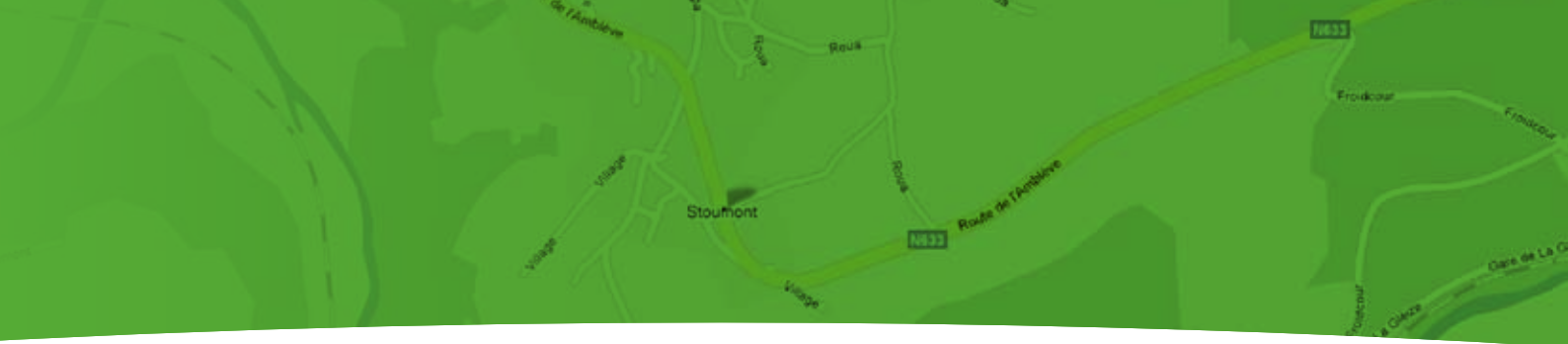
Camion	Mercedes 1824
Camion	Mercedes 814
Camion	Man 1822
Camion	Mercedes 1114
Véhicule 4x4	Honda HR-V
Pick up 4X4	Ford Ranger
Pick up 4X4	Toyota Hilux D4D
Camionnette	Ford transit benne
Camionnette	Peugeot Berlingo
Camionnette	Mitsubishi
Pick up 4X4	Mitsubishi L200
Camionnette	Ford transit plat
Camionnette	Renault Master
Fourgonnette	Citroën Berlingot
Tracteur	Renault
Tracteur	Claas Nectis*
Remorque + 750	Hapert
Remorque + 750	Saris
Remorque	Muller mini-pelle
Excavatrice	Case 580 Super R
Excavatrice	Case 580 LE
Tondeuse	Iseki
Mini pelle	JCB
Remorque - 750	Costo
Remorque - 750	Costo pour RLX
Remorque - 750	Beckers DE
Rouleau vibrant	Ammann

L'hiver dernier était particulièrement généreux en précipitations neigeuses. Il faut savoir que les frais de personnel et de fourniture engendrés pour assurer un service à la hauteur des circonstances sont considérables. Ils se répartissent suivant le tableau ci-joint et se fractionnent à raison de 2/5 pour les fournitures de sable et de sel et de 3/5 pour les charges de personnel.

### EVALUATION des prestations et fournitures de déneigement 2009-2010

FRAIS	Intitulé	Nombre d'heure	Coût €
<b>PERSONNEL</b>	Prestation ordinaire	915 h 45	35.634
	Allocation de garde	5.960 h 00	9.078
	Récupération de prestation extraordinaire	1.651 h 35	
<b>FOURNITURE</b>	SABLE		25.929
	SEL		5.622
			76.263





A la suite des dégâts causés par la neige et le gel, d'importantes réparations ont été mises en œuvre. Ainsi, cette année jusqu'à ce jour, près de 600 heures de travail ont été nécessaires à la pose de 220 tonnes de tarmac à froid représentant une somme de 19.800 € et ces

travaux sont loin d'être terminés. Il faudra en mettre autant en œuvre pour espérer arriver à un résultat acceptable.

En dehors des grandes rénovations de tronçons routiers qui sont attribuées à des entreprises, lors de marchés publics (déjà pour près de

10 km sur 3 ans), des réparations plus limitées mais combien importantes sont réalisées par les agents communaux.



Pour les travaux d'élagage des arbres et des haies bordant nos routes, au début du prin-

temps, le service des travaux a loué un broyeur pour éviter de brûler les branches.



Les divers travaux de maçonnerie ( rejointoiement, élévation de muret, tête d'aqueduc...) sont toujours indispensables et réalisés avec

application par l'équipe polyvalente.



## Nominations d'agents statutaires et de brigadiers ...

Pour faire fonctionner l'ensemble de ses services et répondre aux besoins des citoyens, chaque commune emploie du personnel. L'acte de nomination est une décision unilatérale notifiée à l'agent qui prête serment et se voit alors appliquer les règles contenues dans les « statuts » c'est-à-dire le document comprenant l'ensemble des règles régissant les rapports entre la commune et ses agents.

Sont notamment repris dans le statut administratif, le recrutement, la promotion, la cessation de fonction, les congés, le régime disciplinaire, l'évaluation ainsi que les conditions de formation. Le statut pécuniaire comprend notamment les traitements et les allocations accordés par la commune à certains agents.

Cette progression représente une satisfaction supplémentaire pour le travailleur qui la reçoit. Deux cérémonies de nominations se sont déroulées à l'administration communale de Stoumont pour 6 travailleurs du service des travaux qui ont été à l'honneur et prêtent serment.

### Quatre agents ont été nommés à titre définitif :

Monsieur **DALIER Charles** entré à la commune le 01.02.1986

Monsieur **RESIMONT Alain** entré à la commune le 21.10.1991

Monsieur **FIL Christian** entré à la commune le 16.10.1983

Monsieur **GABRIEL Luc** entré à la commune le 01.08.1987

### Ainsi que la Nomination de deux brigadiers définitifs par promotion :

Monsieur **PIERLOT Dominique** entré à la commune le 01.02.1982

Monsieur **LAFFINEUR Gilbert** entré à la commune le 01.05.1982

Toutes nos félicitations à ces heureux attributaires communaux.



Paolo TATULLO  
Echevin des travaux





## Mise à la retraite de trois ouvriers communaux

Discours de Monsieur Paolo Tatullo lors de la cérémonie du 4 juin 2010  
à l'occasion de la mise à la retraite de trois ouvriers communaux.

### Mesdames et Messieurs, Chers collaborateurs de l'Administration Communale de Stoumont

C'est avec un sentiment d'émotion partagée et un honneur évident que je m'adresse à vous en ce moment particulièrement solennel pour trois travailleurs s'activant au sein du service public des travaux de la commune de Stoumont.

Messieurs **Laffineur Gilbert**, **Thonus Pierre** et **Grolet Jules**, le bilan de la vie active, que vous avez déployée tout le long de ces années représente à vous trois, pas moins de **118** ans de travail, dont **87** consacrés au service des travaux de notre commune. Tout comme pour l'Amour, une vie sans travail, ne vaut pas la peine d'être vécue. Du cœur à l'ouvrage, pour vos activités respectives, vous en avez eu, des joies et de la peine aussi. Car ce n'est pas facile tous les jours, le labeur, et pourtant à force de persévérance et de courage vous avez accompli une carrière de travail bien remplie qui force le respect des moins anciens que nous sommes. Et de cela, soyez-en tous remerciés...

Le Travail, ce mot étymologiquement péjoratif, employé autrefois avec le sens d'une punition de l'Homme, est essentiellement dans son projet altruiste, un service aux autres, à la société, au progrès. Il détermine l'Homme et la Femme dans cette approche d'être utile dans un contexte social et de se sentir considéré comme tel par le regard des autres en s'imprégnant d'une satisfaction qui dépasse l'aspect financier.

Ces valeurs, comme tant d'autres, **Gilbert**, **Pierre** et **Jules**, vous en avez vibré dans votre chair et par l'expression de vos corps durant toutes ces années de votre vie professionnelle. Ce temps précieux accordé pour satisfaire à l'exigence des tâches de création, d'entretien, d'évolution de l'infrastructure et des diverses interventions opérationnelles réalisées sous la canicule, le froid, la neige, la pluie et le vent. Avec parfois des moyens techniques rudimentaires qui, aujourd'hui, donneraient à certains des spasmes d'incrédulité. Vous avez, **Gilbert**, **Pierre** et **Jules**, donné du sens à vos vies et permis honorablement de supporter la charge de vos familles en participant aux chantiers divers et multiples, préservant ainsi la cause commune de notre territoire Stoumontois.

Chaque agent a une valeur en soi, un rôle à jouer, une fonction à remplir et il se doit d'apporter ses compétences d'analyse, d'initiative et d'action.

Derrière chaque agent se trouve une famille, des besoins, des difficultés, des bonheurs et parfois des souffrances. La vie est ainsi faite... **elle nous apprend à écrire nos blessures dans le sable et à graver nos joies dans la pierre...**

### **Gilbert, Pierre et Jules, trois points vous caractérisent :**

- Tous trois, vous êtes issus de l'ancienne entité de Chevron, et cela n'est dû au fait du hasard, puisque aujourd'hui, vous y résidez en toute agréable proximité.

- Tous trois, vous êtes au crépuscule de vos carrières professionnelles réussies et bien comblées d'ouvrages.

- Tous trois, vous êtes maintenant, à l'aube d'une nouvelle vie, laquelle débute symboliquement sous les bons auspices de notre rencontre conviviale.

Encore une fois je profite de cette occasion pour vous remercier chacun pour votre dévouement. Nous avons ici tous, un point commun: nos concitoyens sont nos patrons. Notre devoir est donc de servir au mieux tel que vous l'avez admirablement fait. Ainsi doit être notre motivation et notre engagement.

**Gilbert**, **Pierre** et **Jules**, sauvegardant notre affection profonde pour Stoumont notre Site d'Exception, levons nos verres, à votre bien-être durant cette nouvelle et longue carrière qui vous attend...

Paolo TATULLO  
1<sup>er</sup> échevin





Mise à la retraite de trois ouvriers - voir article page 11

## Le vendredi 27 aout 2010 : excursion et visite ouverte à tous Visite du fort de Breendonk et de la Grand Place de Malines

Une excursion conviviale d'une journée remplie de sens, au cours de laquelle nous rejoindrons « l'utile à l'agréable » en 100 minutes de trajet en car.

### Le Matin :

Le Fort de Breendonk est une preuve à la fois émouvante et parlante de l'horreur nazie et ses camps de concentration qui n'ont pas épargné la Belgique. Il s'agit en effet du seul camp belge, l'un des camps nazis les mieux préservés d'Europe. La visite sera guidée (1h 30).

### L'après-midi :

La ville de Malines a conservé de nombreux monuments qui témoignent de son importance dans les siècles passés. Elle ne compte par exemple pas moins de trois hôtels de ville, ou plutôt maisons des échevins. Sur la Grand-place avec l'hôtel de ville et de nombreuses

maisons anciennes au style baroque, le Musée des Arts anciens occupe le premier hôtel de ville du XIII<sup>e</sup>, et abrite une remarquable collection d'objets rares.

### Programme de la journée

- 07h30 Départ de l'Administration communale de Stoumont
- 10h00 Visite du fort de Breendonk avec un guide
- 12h30 Temps libre et possibilité de restauration à Breendonk
- 14h00 Départ pour Malines
- 14h30 Arrivée sur la Grand place de Malines temps libre
- 17h00 Départ de Malines
- 19h00 Arrivée à Stoumont.

**Coût :** 20 € par personne

Inscription à l'O.T.C.S. de Stoumont Monsieur Roger Schyns (gsm : 0498 50 30 84 )

Le nombre de places disponibles est de 45 personnes.

Le paiement de 20 € à l'O.T.C.S. confirmera votre inscription.

Paolo TATULLO  
Echevin du Tourisme





## Clin d'oeil à Richard...

L'information est un des éléments essentiels de la démocratie et de cela nous en sommes tous heureux.

A l'instar de l'inscription au fronton de l'hôtel de ville de Verviers depuis 1830 " Publicité sauvegarde du Peuple ", les billets que nous fournit la presse sont parfois "doux" ," amer " ou les deux en même temps. Souvent c'est la transcription de faits dont la teneur argumente et retrace des événements heureux et d'autres qui le sont moins ou voire pas du tout. C'est la vie dans toutes ses dimensions qui est sous le regard des lecteurs avec sa palette de couleur tantôt grise, tantôt aux nuances éclatantes tel un kaléidoscope. C'est cette vision

multiple que le journalisme de la presse écrite nous fait découvrir au fil des éditions. Parmi les journalistes de cette profession honorable, Richard Villers, journaliste au quotidien "La Meuse", participe à la transmission de cette vie. Plus particulièrement par la "couverture" des conseils communaux dans l'arrondissement de Verviers.

En décidant de tourner la page, après plus de vingt ans en ce domaine, Richard Villers, est mis à l'honneur en fin de son dernier conseil communal à Stoumont.

Les conseillers lui adressent une ovation à la mesure de l'estime partagée et convergente pour ce messager qui a participé toutes ces

années à la vie de nos communes.

D'autres écrits attendent Richard Villers qui seront multiples et variés à la mesure de son intérêt pour les facettes de la vie. A te lire Richard...

Paolo TATULLO  
1<sup>er</sup> échevin



## Sport & Signalisation routière...

**Depuis le début de cette année 2010, si vous désirez vous rendre au complexe sportif d'Habiémont soit pour le football, soit pour le tennis, vous ne risquez plus de vous perdre dans nos jolis hameaux.**

**En effet, nous avons placé des panneaux directionnels au départ de la grand route de Werbomont-Trois-Ponts afin de rendre l'accès aux 2 sites facilement accessibles aux visiteurs.**

**Voici donc une bonne raison pour vous rendre sur le site afin d'y supporter nos sportifs.**

**Yvonne VANNERUM**  
Echevine en charge des Sports



## Les extincteurs communaux

Le long des routes de nos villages et hameaux, vous ne manquerez pas de remarquer la présence de boîtes, généralement fixées sur les poteaux électriques ou sur les murs des maisons, comme l'illustre la photo ci-contre.

Ces boîtes contiennent des extincteurs que l'Administration met à disposition de la population en cas de nécessité.

Vous trouverez ci-joint une carte indiquant l'emplacement de ces extincteurs.

Il s'agit d'extincteurs à poudre de type ABC de 12 kg qui conviennent pour l'extinction des feux de classe A, B, C, E et F.

Pour rappel, les classes de feux se définissent comme suit :

Il est donc à noter que les extincteurs publics ne conviennent pas pour l'extinction des feux de classe D, les feux de métaux, qui heureusement ne se rencontrent pas souvent dans les feux domestiques.

Il est également utile de préciser que lors de feux de classe C, feux de gaz, la première intervention est de couper l'alimentation de ce gaz.

Lors des feux de classe F, les feux domestiques les plus fréquents sont les feux de friteuses, il est bon de rappeler qu'il est inutile et dangereux d'utiliser de l'eau. La meilleure solution reste toujours de recouvrir délicatement le feu d'un linge préalablement imprégné d'eau.

ATTENTION, la présence de ces extincteurs ne se justifie qu'en l'attente de l'intervention des

services d'incendie qu'il convient d'avertir immédiatement au **n° 112** à la survenance d'un sinistre.

<p><b>Classe de feu A</b> : Feux de matériaux solides formant des braises. Combustible : matériaux solides bois, papier, tissu, plastiques (PVC, nappes de câbles électriques non-alimentées), déchets ...</p>
<p><b>Classe de feu B</b> : Feu de liquides ou solides liquéfiables. Combustible : Hydrocarbures (essence, fioul, pétrole), alcool, solvants, acétone, paraffine, plastiques (polyéthylène, polystyrène), graisses, goudrons, vernis, huiles, peintures, ...</p>
<p><b>Classe de feu C</b> : Feu de gaz Combustible : propane, butane, acétylène, gaz naturel ou méthane, gaz manufacturé, ...</p>
<p><b>Classe de feu D</b> : Feux de métaux Combustible : limaille de fer, phosphore, poudre d'aluminium, poudre de magnésium, sodium, titane, ...</p>
<p><b>Classe de feu E</b> : Feux d'équipements électriques sous tension.</p>
<p><b>Classe de feu F</b> : Feux d'huiles et graisses végétales ou animales Combustible : En lien avec l'utilisation d'un auxiliaire de cuisson (cocotte minute, friteuse, )</p>

**Sur le territoire communal Stoumontois de 10.844 ha, qui comporte 55 villages et hameaux, les extincteurs communaux sont répertoriés et à disposition du public comme indiqué sur la carte page ci-contre**

---➔



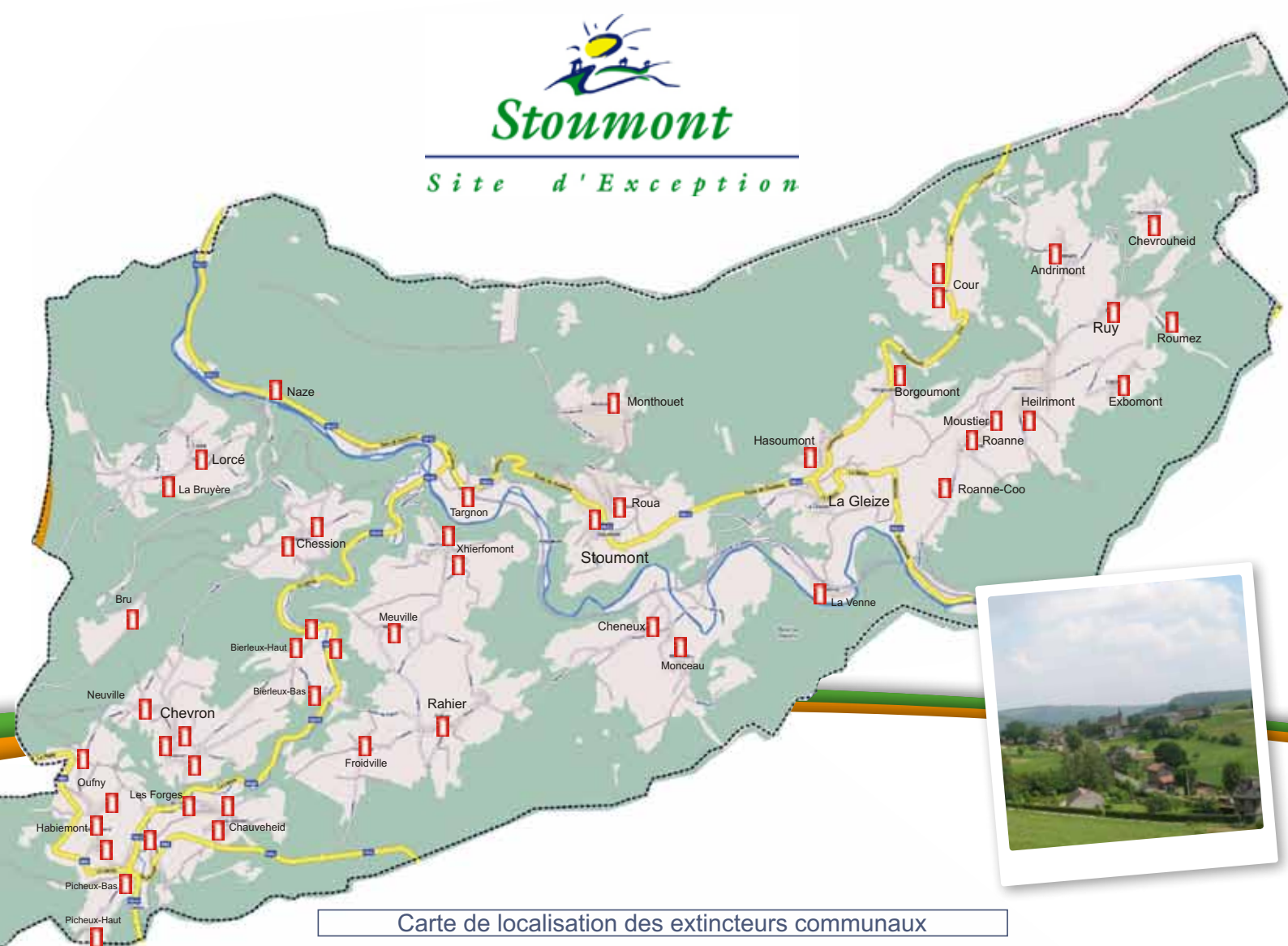


**ADRESSE UTILE :  
FONDATION BELGE DE BRÛLURES :**

**Frans Landrainstraat, 43  
à 1970 Wezembeek-Oppem**  
**Horaires d'ouverture :**  
**lundi au jeudi 8h30 - 12h30, ven-**  
**dredi 8h30 - 11h30**  
**Tél. : 02 649 65 89**  
**Fax : 02 644 04 02**  
**info@brulures.be**  
**[www.brulures.be](http://www.brulures.be)**

**NUMÉROS D'URGENCES :**

**Police 101**  
**Croix-Rouge 105**  
**Télé-Accueil 106**  
**POMPIER ET AMBULANCE :**  
**Appel d'urgence international 112**  
**Centre Antipoison 070 245 245**





## Panneaux solaires intelligents

La **1<sup>er</sup> installation Wallonne** pour le secteur **AGRICULTURE** de deux suiveurs solaires photovoltaïques de 60 m<sup>2</sup> sur mât de 5 mètres de haut est maintenant en fonction à Chevron.

Cette application technologique permet, grâce à la commande astronomique SMA décentralisée, d'obtenir un rendement d'énergie électrique jusqu'à 40 % supérieur à celui d'installations statiques.

Sur ce site la puissance de l'équipement (16,56 kWp) fournit une production annuelle d'énergie électrique d'environ 20 700 kWh (1 250 kWh/kWp).

Avec une réduction de l'émission de CO2 correspondante d'environ 14,5 tonnes par an.

La mise en service de l'installation permet déjà d'en confirmer les caractéristiques favorables pour les multiples aspects qui nous ont été présentés lors de l'inauguration le vendredi 26 mars à la ferme de M. **Dogné Alain** à Bierleux-Haut.

Tout a été relativement vite, puisque entre la demande de permis et l'inauguration des panneaux, six mois se sont écoulés. Preuve que les services administratifs d'urbanisme ont bien travaillé.

Cet équipement agit comme " **une pierre trois coups**" sur les aspects qui déterminent une action de plus value favorable et durable de l'Environnement, de l'économie et d'autonomie de l'approvisionnement en énergie électrique. Puisqu'un tiers des besoins nécessaires à l'activité est produit grâce à ces astucieux capteurs de lumière.

Paolo TATULLO



**La famille Dogné heureuse devant l'installation des panneaux solaires**

## Le webbus dans la commune de Stoumont

Dans le courant du mois de mai et du mois de juin, le webbus est passé par chez nous (2 fois à Stoumont et 2 fois à Chevron).

Depuis plusieurs années et à l'initiative de la Province de Liège, le webbus sillonne les routes de la Province. Le bus est équipé d'ordinateurs et des animateurs sont présents afin d'offrir à chacun une initiation à Internet.

Les personnes qui sont venues ont pu évoluer à leur rythme dans l'apprentissage du maniement de l'ordinateur. Cette activité était gratuite et offerte à tous (merci à la Province !).

Yvonne VANNERUM - Echevine



## Mérite sportif 2009

C'est le 26 février dernier que nous avons eu le plaisir de mettre à l'honneur les sportifs de notre commune.

### Dans la catégorie « jeune fille » c'est Aurélie SCHAIR qui a reçu le mérite sportif.

Parce qu'Aurélié est une vraie championne ! Elle a terminé la saison équestre 2009 par une victoire au jumping de Liège !

Depuis son plus jeune âge, Aurélié vit une passion pour les chevaux. En effet, son grand-père étant débardeur, il n'hésitait pas à la faire grimper sur le dos de son cheval. Dès ses 5 ans, c'est tout naturellement que ses parents l'inscrivent dans un manège.

A 9 ans, elle participe au Groupement Equestre de la Province de Liège (G.E.P.L.) avec un poney.

A ce jour, son compagnon de concours est un trotteur, ce qui demande beaucoup de travail.

Bien sûr pour arriver à de tels résultats, il faut travailler jour après jour sans relâche et ça Aurélié l'a bien compris et nous ne pouvons que l'encourager dans cette voie.

### Dans la catégorie des personnes qui s'impliquent dans les clubs sportifs,

cette année c'est tout naturellement qu'une personne nous a écrit pour mettre à l'honneur une dame qui, depuis plusieurs années, s'est investie au Manège du Val de Lienne.

En effet, **Marie-Noëlle MARON** travaille à la fois dans l'ombre et partout en même temps !

Que ce soit à la trésorerie, le courrier, les contacts, les réunions, le personnel, le matériel, les infrastructures, les chevaux, les enfants, ... et je dois sûrement en oublier, Marie-Noëlle gère tout !

C'est grâce à elle que chaque semaine une trentaine d'adultes et surtout 120 enfants peuvent s'initier à l'équitation.

Certains passent même leurs brevets fédéraux et pratiquent la compétition, certains deviennent même parfois moniteurs.

Dans tous les cas ces personnes découvrent une vraie passion pour les chevaux.

Alors pour tout cela, je crois vraiment que Marie-Noëlle MARON mérite ce trophée !

### Dans la catégorie « équipe », cette année, nous pouvons mettre à l'honneur deux personnes : Stéphane THYS et Jonathan DESPRECHIN.

Cela fait deux ans que ce duo fait équipe pour entraîner leurs copains à faire du basket, du net ball, du volley et tout autre jeu de ballon. Et cela se passe toujours dans la bonne humeur car avec ces deux « boute-en-train », on ne s'ennuie jamais.

Des gens comme Vous c'est important dans une équipe et c'est pour cette raison que vous avez été mis à l'honneur cette année.

Stéphane et Jonathan, gardez votre bonne humeur !

Yvonne VANNERUM

Echevine en charge des Sports.



## Commission Consultative des Aînés

C'est avec regret que nous avons dû abandonner le projet de mettre en place une commission consultative des aînés.

En effet, trop peu de candidats ont manifesté leur intérêt malgré plusieurs appels dans la presse et dans le bulletin communal.

Toutefois, nous restons à votre écoute et sommes toujours prêts à envisager des projets avec vous.

Yvonne VANNERUM  
Echevine en charge des Aînés.



## Un arbre, un enfant... Prime de naissance 2009

Comme chaque année sur la commune de Stoumont, le mois de mars est le mois de la plantation d'un arbre par enfant né lors de l'année écoulée.

Ce 20 mars, les bébés aidés de leur papa et maman ont planté des châtaigniers à Rahier.

Si ce geste est symbolique, c'est déjà un geste pour la nature.

C'est donc trente nouveaux nés que nous avons accueillis sur notre commune en 2009 : 18 filles et 12 garçons.

Dont une petite fille qui a vu le jour sur notre commune. Chose rare puisque nous n'avons pas de maternité à Stoumont. En effet, cette petite fille n'a pas laissé le temps à ses parents d'arriver jusqu'à la maternité, elle est née dans la voiture !

Après la plantation des arbres, nous avons remis les primes de naissance aux heureux parents dans le merveilleux cadre du Château de Rahier où l'apéritif a été offert à la santé de tous les bébés.

Yvonne VANNERUM  
Echevine en charge de la Petite Enfance

## Balade contée à Stoumont

Pour la quatrième année consécutive « Je lis dans ma Commune » avait lieu à Stoumont ce samedi 24 avril.

En ce début d'après-midi ensoleillé, nous nous sommes retrouvés devant l'Administration Communale où notre conteur du jour, Gaëtan PLEIN, nous attendait.

Il nous a d'abord fait découvrir son exposition qui avait lieu dans les locaux de l'Office de Tourisme de Stoumont et ensuite petits et grands sommes partis nous balader

dans les bois de Stoumont à la découverte de magnifiques paysages et nous avons écouté Gaëtan nous conter « l'Ardenne au temps de Guillaume Apollinaire ».

Gaëtan a su captiver l'attention de chacun en agrémentant ces petites histoires de « carabistouilles » (ça c'est lui qui le dit !). Certains ont même retrouvé un dessin caché sous une pierre, d'autres on retrouvé la plume qu'utilisait Guillaume Apollinaire pour écrire ses poèmes.

Après un peu plus de deux heures, revenus à l'Ancienne Ecole des Filles pour nous désaltérer,

certain participants ont eu la chance de repartir avec un chèque d'une valeur de 10 euros qu'ils pourront échanger dans la plupart des bibliothèques.

Nous remercions Claude DEGAYE, notre bibliothécaire, ainsi qu'Andrée pour avoir organisé cette après-midi.

Yvonne VANNERUM  
Echevine en charge de la Bibliothèque







## L'HÉLICOPTÈRE DE BRA...

### TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR CONCERNANT L'AFFILIATION !

#### CHERS HABITANTS DE LA COMMUNE DE STAVELOT,

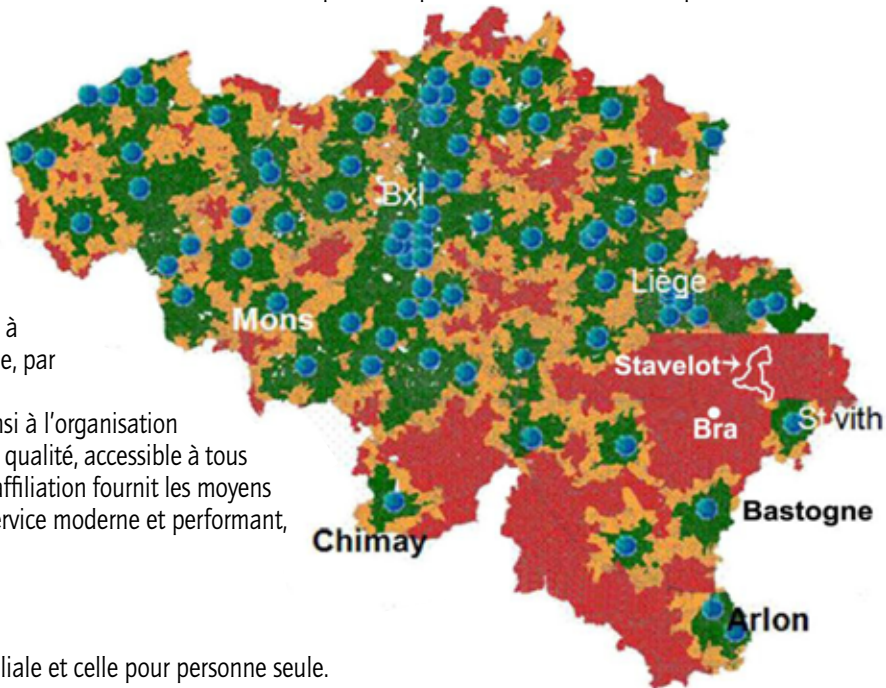
Depuis 12 ans déjà l'hélicoptère de Bra sillonne notre région. Étant au milieu de la plus grande zone rouge de Belgique (voir carte), Bra-sur-Lienne et tous les endroits situés dans ces zones sont très mal desservis dans le domaine de l'urgence médicale. C'est en constatant le manque de soins médicaux rapides, que le docteur Luc Maquoi a créé l'ASBL Centre de Secours Médicalisé de Bra-sur-Lienne (CSM). En 1999, le Dr Luc Maquoi lance le principe de la carte de sauvetage, véritable carte d'affiliation à l'ASBL, elle a permis et permet encore d'assurer la pérennité et le développement du projet.

#### POURQUOI S'AFFILIER ?

Votre commune se trouve dans une zone rouge. Le Centre de Secours Médicalisé de Bra-sur-Lienne intervient régulièrement dans votre région en fonction de l'appel des services d'urgence 100/112. La carte de sauvetage ou carte d'affiliation offre à ses membres affiliés la gratuité du transport médicalisé en cas d'intervention de l'hélicoptère de Bra.

L'ASBL Centre de Secours Médicalisé de Bra-sur-Lienne prend à sa charge les frais de transport non couverts par une mutuelle, par une assurance ou tout autre tiers prestataire.

S'affilier est aussi un acte de solidarité. Vous participez ainsi à l'organisation et au développement d'un service médicalisé hélicoptéré de qualité, accessible à tous les patients en situation d'urgence ou en danger. Votre affiliation fournit les moyens financiers au CSM de Bra-sur-Lienne pour assurer un service moderne et performant, dans l'unique intérêt de chaque patient.



#### QUI PEUT S'AFFILIER ?

Deux types de formules existent : l'affiliation familiale et celle pour personne seule.

Affiliation familiale	Affiliation pour personnes seules
<p>Pour couple ou parents seuls avec enfants toujours à charge financière.</p> <p>Aussi pour couples recomposés avec leurs enfants toujours à charge financière.</p> <p>Le mariage n'est pas obligatoire pour bénéficier de cette affiliation mais le domicile à la même adresse est nécessaire.</p>	<p>Pour personnes seules même si la personne vit sous le même toit qu'un parent déjà affilié car elle bénéficie d'un revenu (salaire, chômage, pension).</p>

#### COMMENT S'AFFILIER ?

Pour s'affilier, il est impératif de nous envoyer vos coordonnées de même que la composition de votre ménage. Il existe plusieurs façons de vous inscrire :

La plus facile est de remplir le formulaire via notre site web à l'adresse suivante : [www.spiritofstluc.be/carte](http://www.spiritofstluc.be/carte).

Vous pouvez également téléphoner directement au CSM au 086/450.339 tous les jours de la semaine de 9h à 12h30 pour recevoir un formulaire d'inscription à votre domicile.

Une fois vos coordonnées reçues et votre paiement effectué sur notre compte, votre affiliation sera alors effective pour une année complète (365 jours) !

#### COMBIEN COÛTE L'AFFILIATION ?

Seulement 47 euros par an pour une affiliation familiale ou 30 euros par an pour une personne seule !

#### L'ÉVOLUTION DES AFFILIATIONS DANS VOTRE COMMUNE



CSM BRA





## Horaire des services communaux

	Population	Etat Civil Etrangers	Urbanisme	Recette Régionale	CPAS	Bureau de Tourisme	Autres Services
<b>Lundi</b>	08h30 à 12h30 13h30 à 20h00	08h30 à 12h30 13h30 à 16h00	09h00 à 12h00	Pas d'accès au service	08h30 à 12h30 13h30 à 16h30	Pas d'accès au service	08h30 à 12h30 13h30 à 16h00
<b>Mardi</b>	08h30 à 12h30	08h30 à 12h30	09h00 à 12h00	09h30 à 12h30 13h30 à 17h00	08h30 à 12h30 13h30 à 16h30	Congés scolaires uniquement : <b>09h30 à 12h30 13h30 à 16h30</b>	<b>08h30 à 12h30</b>
<b>Mercredi</b>	08h30 à 12h30 13h30 à 16h00	08h30 à 12h30 13h30 à 16h00	09h00 à 12h00	09h30 à 12h30 13h30 à 17h00	08h30 à 12h30 13h30 à 16h30	09h30 à 12h30 13h30 à 16h30	08h30 à 12h30 13h30 à 16h00
<b>Jedi</b>	08h30 à 12h30	08h30 à 12h30	09h00 à 12h00	Pas d'accès au service	08h30 à 12h30 13h30 à 16h30	09h30 à 12h30 13h30 à 16h30	08h30 à 12h30
<b>Vendredi</b>	08h30 à 12h30 13h30 à 16h00	08h30 à 12h30 13h30 à 16h00	09h00 à 12h00	09h30 à 12h30 13h30 à 17h00	08h30 à 12h30 13h30 à 16h30	09h30 à 12h30 13h30 à 18h00	08h30 à 12h30 13h30 à 16h00
<b>Samedi</b>						09h30 à 12h30 13h30 à 16h00	
<b>Dimanche</b>						10h00 à 12h00	

### REMARQUE :

**Une permanence du service de la Population et Permis de conduire a lieu tous les lundis ouvrables jusqu' à 20 heures.**

**Pour le traitement de dossier plus complexe que les opérations courantes, il est préférable, pour vous et pour nous, de prendre rendez-vous avec le préposé au service.**







Site d'Exception

## Administration communale de Stoumont

Adresse: Route de l'Ambève 41 - 4987 STOUMONT  
 Téléphone: 080/29.26.50  
 Fax: 080/29.26.69  
 Site Internet: www.stoumont.be  
 e-mail: administration.communale@stoumont.be

### Collège communal

Didier GILKINET <i>Bourgmestre</i>	Moulin du Ruy 87 080/78.51.52	080/29.26.64 0474/97.82.33	Administration générale et Personnel - Etat civil - Sécurité - Police - Service Incendie - Budget - Affaires économiques - Intercommunales - Communication et Participation. <b>didier.gilkinet@stoumont.be</b>
Paolo TATULLO <i>1<sup>er</sup> échevin</i>	Lorcé 69 080/78.50.90	080/29.26.61 0474/97.82.34	Travaux - Bâtiments communaux - Production et distribution de l'eau - Urbanisme et aménagement du territoire - Mobilité - Cultes - Tourisme - Patrimoine communal <b>paolo.tatullo@stoumont.be</b>
Philippe GOFFIN <i>2<sup>e</sup> échevin</i>	Rahier 52 080/78.54.56	080/29.26.64 0472/65.63.01	Culture et vie associative - Enseignement - Patrimoine forestier - Agriculture - Chemins - Développement rural. <b>philippe.goffin@stoumont.be</b>
Yvonne VANNERUM <i>3<sup>e</sup> échevin</i>	Moulin du Ruy 22 080/78.50.54	0473/58.89.03	Jeunesse et Petite enfance - Crèches - Séniors - Maisons de repos - Sport - Bibliothèques - Emploi et Egalité des chances - Santé - Gestion <b>yvonne.vannerum@stoumont.be</b>
Albert ANDRE <i>Président CPAS</i>	Roua 61	080/29.26.83 0495/11.36.88	Echevinats des Affaires sociales - Logement - Finances - Assurances <b>albert.andre@stoumont.be</b>
<b>Attachée au Collège</b>			
Christiane SACRE	Neuville 94	086/43.41.25	

### Conseil communal

Didier GILKINET (VE), <i>Président</i>	Moulin du Ruy 87	080/78.51.52
Dominique GELIN, <i>Secrétaire</i>		080/29.26.60
Paolo TATULLO (VE)	Lorcé 69	080/78.50.90
Philippe GOFFIN (VE)	Rahier 52	080/78.54.56
Yvonne VANNERUM (VE)	Moulin du Ruy 22	080/78.50.54
Albert ANDRE (VE)	Roua 61	0495/11.36.88
<b>Conseillers:</b>		
Joseph LAMBOTTE (AC)	Neuville 71	086/43.36.81
José DUPONT (AC)	Rahier 109	0475/36.71.97
Gaston FONTAINE (AC)	Heilrimont 40	080/78.56.82
Martine LEGRAND-DELNOY (VE)	La Gleize 62	080/78.52.20
Gaëtan DEPIERREUX (AC)	Heilrimont 17	0476/53.02.53
Patrick SERVAIS (AC)	Chession 49	0477/42.31.36

### Conseil de l'Action Sociale

Albert ANDRE (VE), <i>Président</i>	Roua 61	0495/11.36.88
Valérie SIMON, <i>Secrétaire</i>		080/29.26.85
<b>Conseillers:</b>		
Joëlle MARECHAL (VE)	La Gleize 28	080/78.58.40
Bernadette ABRAS (VE)	Roua 10	080/78.51.61
Georges DETHIER (VE)	Rahier 135	080/78.59.47
Nanette LECHIEN (AC)	Habiémont 27	086/43.32.26
Catherine MARTIN (AC)	La Venne 39	080/78.62.19
Rik GOYENS (AC)	Neuville 44	086/43.34.01
Paul MONVILLE (AC)	Village 71	080/78.57.34
<b>VE: Liste Vivre ensemble</b>		
<b>AC: Liste Alliance communale</b>		

### Services communaux

	Route de l'Ambève 41		Route de l'Ambève 45
Secrétaire communale	Dominique GELIN	080/29.26.60	<b>Office du Tourisme</b>
Assistant secrétaire - Informatique	Sébastien PONCIN	080/29.26.65	Roger SCHYNS
Patrimoine - Taxes - Assurances	Christine DETAILLE	080/29.26.62	Tél. 080/29.26.80
Gestion du personnel	Nicole BONMARIAGE	080/29.26.57	Fax 080/29.26.81
Service Logement	Catherine GILLET	080/29.26.63	office.tourisme@stoumont.be
Population - Etat civil	Anne-Sophie MOËS	080/29.26.50	<b>Recette régionale</b>
Accueil - Population - Permis cond.	Colette GOFFIN	080/29.26.50	Christiane DADOUMONT
Urbanisme	Eliane FONTAINE	080/29.26.56	080/29.26.82
	Anne-Sophie MOËS	080/29.26.56	christiane.dadoumont@stoumont.be
Etat civil - Cimetières	Patricia CREMER	080/29.26.52	<b>Bibliothèque communale</b>
Enseignement - Arrêtés - Elections	Stéphan GODART	080/29.26.67	Claude DEGAYE
Agents techniques Travaux	Christian COLLIENNE	080/29.26.55	080/29.26.89
	Alain LAMBERT	080/29.26.54	claudedeg@hotmail.com
Communication - Etrangers - Cas.jud.	Jean LEBRUN	080/29.26.66	<b>Agence Locale Emploi</b>
Comptabilité communale - Taxes	Nicole MARVILLE	080/29.26.58	Catherine MARTIN
Assistante comptabilité	Patricia CREMER	080/29.26.59	080/29.26.89
Agent constatateur	Jean-Claude ETIENNE	0470/13.37.02	cathlavenne@hotmail.com
Accueil Temps Libre	Anne LEJEUNE	0471/88.00.51	
<b>Service des travaux</b>			
Chef des ouvriers	Francis DOGNE	0475/36.67.48	Habiémont 51
Magasinier garage communal	Roger NEMERLIN	080/78.53.67	Borgoumont 23
Fontainiers	Dominique PIERLOT	0495/34.64.62	roger.nemerlin@stoumont.be
	Geoffrey MATHIEU	0473/33.84.91	Roanne 25
	Pascal DUMONT	0474/97.82.03	dominique.pierlot@stoumont.be
Fossoyeur			Rahier 6
			Chauveheid 52
			pascal.dumont@stoumont.be

### Centre Public d'Action Sociale ( CPAS )

	Route de l'Ambève 45 - Fax 080/29.26.88		Police locale
Secrétaire CPAS	Valérie SIMON	080/29.26.85	Route de l'Ambève 19
Accueil - Administration	Liliane DOYEN	080/29.26.84	Alain ALBERT
Assistante sociale en chef	Ariane BACQUELAINE	080/29.26.87	Inspecteur principal
Assistante sociale	Sarah PASTOR	080/29.26.86	080/28.19.40
Assistante sociale	Christel HOUBA	080/29.26.83	alain.albert@stavelotmalmedy.be
<b>Stoumobile</b>			
Réservation et conditions	0478/48.00.14	ou	080/29.26.87



## Vous êtes producteurs d'énergies vertes si, ... vous confiez vos déchets organiques à l'AIVE....

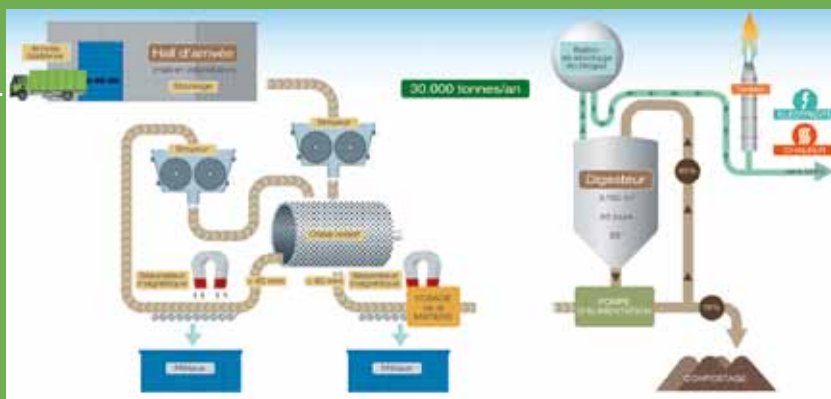
### Comment est-ce possible?

Les déchets organiques sont maintenant «BIOMETHANISES». Tout se passe comme dans un estomac géant. Les déchets biodégradables collectés devant chez vous arrivent dans notre nouvelle usine de Tenneville. Ils sont stockés, broyés, débarrassés de toutes les matières indésirables avant d'être envoyés dans le digesteur (3 000 m³). Dans ce digesteur, des bactéries se nourrissent et digèrent les déchets organiques à l'abri de l'air.

Le résultat de cette digestion, c'est la production d'un biogaz (du méthane).

Ce méthane est valorisé sur place dans deux moteurs à biogaz (828 kw chacun) sous forme d'électricité et de chaleur (c'est ce qu'on appelle la «cogénération»).

La matière restante (digestat) à la fin du processus est compostée et utilisée comme amendement pour les terres cultivées.



### De l'électricité verte pour 2.400 ménages !

L'usine de biométhanisation de Tenneville accueille les déchets organiques de +/- 900.000 habitants en Région wallonne et permet de produire de l'électricité verte pour alimenter 2.400 ménages.

### Et la chaleur?

La chaleur des circuits de refroidissement des moteurs est aussi utilisée sur le site de Tenneville. Elle sert à :

- chauffer les locaux;
- sécher des boues d'épuration (dans notre sécheur);
- chauffer les lixiviats (eaux venant du CET) pour améliorer les performances de la station d'épuration;
- et bientôt... elle sera aussi valorisée dans notre future installation de traitement des plastiques agricoles.

Cette chaleur représente l'équivalent de 630.000 litres de mazout par an !



### L'environnement, le grand gagnant !

Produire de l'électricité, de la chaleur et du compost au départ de nos déchets de cuisine permet d'économiser les ressources naturelles et donc d'apporter notre contribution au développement durable de notre région. **Facile, non?**



## Le Val d'Armance, ... notre Romance



La Commune de **Stoumont**, constituée de ses 55 villages et hameaux est Jumelée avec le **Val d'Armance** au département de l'**AUBE** (10) en la région de Champagne – Ardennes à 400 kms de chez nous.

Depuis 2005, année de leurs engagements mutuels, les deux communautés se sont en alternance conviées et accueillies joyeusement. La délégation Stoumontoise lors de son déplacement de 2008 à **Ervy-le-Châtel**, chef-lieu de la Communauté de communes du **Val d'Armance**, était reçue par Madame la présidente **Eliane CARR**.

Cette année, notre séjour vers notre " Communauté sœur " pendant ces deux journées estivales, sera agrémenté notamment par une visite du **Moulin du Breuil** et la localité de **Tonnerre**.

Bon voyage à nous tous...  
**«On ne va jamais aussi loin que lorsqu'on ne sait pas où l'on va.»**  
(Christophe Colomb)



Paolo TATULLO  
Président du comité de Jumelage

## OXFAM Malmédy se déplace à Rahier

C'était le 24 janvier dernier que les bénévoles du Magasin du Monde OXFAM de Malmédy nous avaient donné rendez-vous au Château de Rahier afin de nous faire découvrir les produits issus du commerce équitable vendus dans leur boutique.

Toute une panoplie d'objets de décoration, de maroquinerie, d'accessoires de mode étaient exposés ainsi qu'un large choix de produits alimentaires.

Nous avons pu déguster lors d'un apéritif des vins et des zakouskis, bien sûr issus du commerce équitable, ainsi qu'un bon repas convivial.

Chacun est reparti les bras chargés d'excellents produits mais également avec une autre idée sur la qualité des produits issus du commerce équitable.

N'hésitez donc pas à pousser la porte de ce type de magasin car à chaque achat, vous aidez des peuples à vivre (voir à survivre).

Merci à tous les bénévoles qui sont venus sans compter leurs heures et merci aux personnes qui sont venues partager un bon moment avec nous.

Yvonne VANNERUM  
Echevine en charge de l'Egalité des Chances.





## Quelques informations sur la distribution de l'eau dans la commune de Stoumont

La qualité de l'eau doit satisfaire à des normes définies par la Région wallonne, l'Union Européenne et doit être vérifiée par des analyses réalisées périodiquement.

Citons brièvement les critères de qualité de l'eau potable :

- Pour la **qualité organoleptique**, l'eau doit être agréable à boire, claire, fraîche et sans odeurs. C'est principalement par ses aspects que le consommateur apprécie la qualité d'une eau. Ce sont les paramètres de confort.
- Pour la **qualité physico-chimique**, l'eau ne doit pas contenir d'éléments chimiques indésirables (fer, manganèse) ou toxiques (plomb, mercure) qui entraîneraient des risques sanitaires à court, moyen ou long terme.
- Pour la **qualité bactériologique** on distingue 3 types de risque :

- Le risque d'ingestion : pathogènes du système digestif ( sous forme de bactéries, de virus ou de parasites) ;
- Le risque d'inhalation : pathogènes du système respiratoire ( sous forme de légionnelles, de mycobactéries) ;
- Le risque de contact avec des pseudomonas et staphylocoques.

### La qualité bactériologique est la plus importante de la potabilité d'une eau.

C'est pour garantir ces derniers critères de qualité que la Commune de Stoumont équipe ses captages de **pompes à chlore**.

### Quelle est l'importance du chlore pour l'eau potable ?

Désinfecter l'eau est une priorité pour la santé publique. Le chlore est l'un des rares

moyens qui peuvent être utilisés pour ce faire. En plus, il est le seul composé dont l'effet est rémanent. **Une petite quantité de chlore protège l'eau des contaminations de façon permanente : depuis la station de préparation d'eau potable jusqu'au robinet, via le réseau de distribution.**

Le chlore provient du sel, une matière première quasiment inépuisable. Il possède des propriétés particulières et se trouve à la base – directement ou indirectement – d'une multitude d'applications allant du traitement de l'eau, à des applications médicales.

Alain Lambert, Agent technique  
Paolo Tatullo, Echevin des travaux





**ETE 2010**

## **2<sup>ème</sup> campagne d'éradication de la berce du Caucase dans le bassin de l'Amblève et ses affluents**

En ce mois de juin, l'Administration Communale de Stoumont et l'ASBL Contrat Rivière de l'Amblève entament la 2<sup>ème</sup> campagne d'arrachage de la **berce du Caucase** sur l'ensemble du bassin de l'Amblève.

Outre les dommages écologiques qu'elle cause (plante invasive qui porte atteinte à la biodiversité), cette plante est toxique et dangereuse pour l'homme.

Si sa sève, photosensibilisante, entre en contact avec la peau, elle y provoque, après exposition au soleil, des lésions importantes telles que rougeurs, gonflements, ... allant même jusqu'à des brûlures graves !

(voir le site internet : <http://www.fsagse.ac.be/ec/gestioninvasives/pages/doc-dispo.htm>)

Un inventaire le plus exhaustif possible a été réalisé le long des cours d'eau par l'ASBL Contrat Rivière de l'Amblève.

Les ouvriers communaux procéderont dans la deuxième quinzaine de ce mois de juin à l'éradication de ces plantes.

Si on les rencontre le plus souvent le long des rivières, on peut parfois les trouver le long d'un chemin ou en pleine campagne.

Vous pouvez donc nous aider, en signalant par courriel à l'Administration Communale ([gof-finp@skynet.be](mailto:gof-finp@skynet.be)) ou à la cellule de coordination du Contrat Rivière (080/282 435) toutes les berces du Caucase que vous auriez repérées.

Tous les plants oubliés peuvent en effet anéantir le travail réalisé car ces plants sont une source d'apport de nouvelles graines.

Nous comptons sur vous et vous remercions, d'ores et déjà, pour votre collaboration.

L'Echevin en charge du Patrimoine forestier,  
Ph. GOFFIN (0472 / 656 301)

Le Contrat Rivière Amblève, place Saint Remacle, 32 – 4970 – Stavelot  
[crambleve@gmail.com](mailto:crambleve@gmail.com) (080 / 282 435)







## Nouveautés 2010 dans le cadre des primes octroyées par la Région Wallonne

### La Prime double vitrage :

Remplacer du simple vitrage par du double vitrage ou des menuiseries extérieures insalubres ou non performantes sur le plan énergétique (simple vitrage, double vitrage ancien ou déficient) vous donne droit, à certaines conditions, à la prime double vitrage en vigueur depuis ce 1<sup>er</sup> mai 2010.

Cette prime est une aide financière qui peut être obtenue auprès de la Région Wallonne pour entreprendre des travaux au niveau de vos châssis et vitrages afin d'améliorer la performance.

### Pour quels travaux ?

- le remplacement des menuiseries extérieures vitrées (portes et châssis) non performantes sur le plan énergétique (simple vitrage, double vitrage peu performant)

- le remplacement du vitrage peu performant par du double vitrage performant.

### Attention :

- les nouveaux châssis et leur vitrage doivent respecter certains critères de performance énergétique.
- Lorsque les travaux consistent à remplacer des menuiseries extérieures vitrées ou du vitrage peu performant et des portes non vitrées ou dont le vitrage représente moins de la moitié de la surface de la baie, c'est la prime à la réhabilitation « classique » qui s'applique.
- Si vous souhaitez réaliser d'autres travaux en plus des menuiseries extérieures vitrées ou des vitrages (par ex : toiture, électricité, murs,...) vous devez solliciter la réhabilitation « classique »

### Montant de la Prime

Le montant de la prime est fixé à 45 € par m<sup>2</sup> de menuiseries extérieures ou de vitrages remplacés.

Néanmoins, si vous êtes plein propriétaire du logement et que vos revenus le permettent, le montant de la prime peut être augmenté. Il se calcule de la manière suivante :

- Considérez votre ménage au moment de la demande. Isolé ou couple (marié ou non).
- Prenez en compte les revenus globalement imposables perçus en 2008 si vous introduisez votre demande en 2010.
- Déduisez 2.200 € par enfant à charge ou à naître ainsi que pour chaque personne handicapée faisant partie de votre ménage.

Le résultat obtenu est votre revenu de référence.

### Le montant de la prime est alors fixé en fonction de ce revenu de référence :

Isolé (plein propriétaire)	Couple (plein propriétaire)
si le revenu de référence est inférieur ou égal à 12.000,00 €	si le revenu de référence est inférieur ou égal à 16.400,00 €
<b>60 €/m<sup>2</sup></b>	
si le revenu de référence est compris entre 12.000,01 € et 24.100,00 €	si le revenu de référence est compris entre 16.400,01 € et 30.100,00 €
<b>50 €/m<sup>2</sup></b>	
si le revenu de référence est supérieur à 24.100,00 € ou si vous n'êtes pas plein propriétaire	si le revenu de référence est supérieur à 30.100,00 € ou si vous n'êtes pas plein propriétaire
<b>45 €/m<sup>2</sup></b>	

Les m<sup>2</sup> pris en compte sont ceux des baies des menuiseries extérieures ou des vitrages remplacés, et un maximum de 40 m<sup>2</sup> est pris en considération pour la détermination du montant de la prime.





## Ensuite, deux possibilités s'offrent à vous :

soit vous faites appel à un estimateur public (dont les prestations sont gratuites) : dans ce cas, vous renvoyez d'abord votre demande, complétée et accompagnée de ses annexes, dans les 4 mois de la facture, au Département du Logement qui, ensuite, vous enverra un estimateur public pour vérifier la bonne réalisation des travaux ;

soit vous faites appel à un estimateur privé (dont, en principe, vous récupérez la moitié des honoraires avec un maximum de 62,50 en même temps que le paiement de la prime) qui, après visite du logement, validera la liste des travaux à subsidier. Vous envoyez alors votre demande, complétée et accompagnée de ses annexes, dans les 4 mois de la facture, au Département du Logement.

## L'adresse est la suivante :

Service Public de Wallonie,  
Département du Logement  
Prime «double vitrage» ,  
Rue des Brigades d'Irlande,  
1 à 5100 JAMBES.



## Où se renseigner, comment faire ?

Au Département du Logement de la Région wallonne, dans les antennes suivantes :

EUPEN	Centre d'Information et d'Accueil Gospertstrasse 2 087/59.65.20	Sur rendez-vous, vendredi de 9h30 à 13h Pas de rendez-vous les 9/07, 23/07, 6/08 et 13/08
LIEGE	Espace Wallonie Place Saint Michel 86 04/250.93.40	Mardi et jeudi de 9 à 13 h Permanence fermée du 2/08 au 13/08
VERVIERS	Centre d'Information et d'Accueil Rue Xhavée 86	Mercredi de 9 à 12 h Permanence fermée du 2/08 au 13/08

Les formulaires sont téléchargeable sur le site : [http://formulaire.wallonie.be/p004391\\_048.10.jsp](http://formulaire.wallonie.be/p004391_048.10.jsp)

## Un nouveau numéro de téléphone gratuit pour les personnes handicapées 01/03/2010



A partir du 1er mars 2010, les personnes handicapées peuvent appeler gratuitement la Direction générale (DG) Personnes handicapées du SPF Sécurité sociale. Le numéro vert 0800 987 99 remplace l'ancien numéro du Centre de contact (02 507 87 99).

### Pourquoi un numéro gratuit ?

Depuis sa création en 2005, le Centre de contact de la DG Personnes handicapées connaît un énorme succès. En 2009, il a ainsi traité plus de 530.000 appels.

En dépit des nombreux efforts fournis, le Centre de contact ne peut pas toujours gérer les nombreux appels entrants. Cette situation engendre parfois de longs délais d'attente pour nos utilisateurs.

Comme les personnes handicapées sont souvent en proie à des difficultés financières, la DG Personnes handicapées trouve qu'il est tout simplement logique, voire nécessaire qu'elle finance désormais elle-même les coûts de ces appels.

### Pourquoi pouvez-vous vous adresser à nous ?

Les personnes handicapées peuvent contacter le Centre de contact pour des questions sur leurs droits, leurs demandes, l'état d'avancement de leur dossier, les lettres reçues, ... Les personnes qui les assistent peuvent également y obtenir des informations.

Le Centre de contact restera accessible tous les jours ouvrables, de 8h30 à 16h30 sans interruption. Contactez la DG Personnes handicapées par courriel ([HandiF@minsoc.fed.be](mailto:HandiF@minsoc.fed.be))

Liliane DOYEN- Secrétaire du CPAS  
Albert ANDRE- Président du CPAS

## Les primes énergie en Région Wallonne au 1<sup>er</sup> mai 2010

### ISOLATION

Nature des travaux	Affectation	Montants de la prime	Plafonds	Surprimes
Isolation du toit d'un bâtiment par le demandeur	Tout bâtiment dont la demande de permis d'urbanisme est antérieure au 01/12/1996	De 5 à 7 € / m <sup>2</sup>	Max. 100m <sup>2</sup> par maison unifamiliale Max. 200m <sup>2</sup> pour tout autre type de bâtiment	Surprime de 3€ si utilisation de matériau d'isolation naturel
Isolation du toit d'un bâtiment par entrepreneur		De 10 à 14 € / m <sup>2</sup>		
Isolation des murs d'un bâtiment		Audit préalable imposé dans les 3 cas : <b>Isolation des murs par l'intérieur</b> : de 20 à 28 € / m <sup>2</sup> <b>Isolation du creux du mur (ou de la coulisse)</b> : de 10 à 14 € / m <sup>2</sup> <b>Isolation de murs par l'extérieur</b> : de 30 à 42 € / m <sup>2</sup>	Max. : 120 m <sup>2</sup> par maison unifamiliale Max. 240 m <sup>2</sup> pour tout autre bâtiment	
Isolation du sol		Audit préalable dans les 2 cas <b>Isolation du sol « par cave »</b> de 10 à 14 € / m <sup>2</sup> <b>Isolation du sol « sur dalle »</b> de 27 à 35 € / m <sup>2</sup>	Max. 80 m <sup>2</sup> par maison unifamiliale Max. 160 m <sup>2</sup> pour tout autre type de bâtiment	
Double vitrage	Logement de plus de 15 ans	De 45 à 60 € / m <sup>2</sup>	Max. 40 m <sup>2</sup> de superficie de vitrage par logement	

Toutes les informations sont disponibles via le site internet <http://energie.wallonie.be>. Vous ne disposez pas d'internet, vous pouvez vous adresser au service logement de la Commune auprès de Mme Catherine GILLET au 080 / 292 663 ou par mail à [catherine.gillet@stoumont.be](mailto:catherine.gillet@stoumont.be).

Albert ANDRE  
Echevin en charge du Logement





## EQUIPEMENTS

Nature des travaux	Affectation	Montants de la prime	Plafonds	Surprimes
Installation d'une chaudière ou générateur gaz naturel à condensation	Pour toute maison unifamiliale et tout appartement dont le permis d'urbanisme est antérieur au 1 <sup>er</sup> mai 2010 et pour tout autre bâtiment	400 € uniquement pour chaudière à haut rendement (107%) + surplus en fonction de la puissance : entre 400 et 7.100 €	Max. : 12.500 € / installation	Surprime de 200 € si audit 50 € si régulation opérationnelle
Installation d'un chauffe-bain au gaz naturel (sans veilleuse)		> 75 € (débit < ou = 10 l.) ou 125 € (débit < 10l.) > 25 € / KW pour les générateurs à condensation		
Installation d'une pompe à chaleur pour l'eau sanitaire (ECS)		Cahier des charges à respecter 750 €		
Installation d'une pompe à chaleur relative au chauffage		Cahier des charges à respecter 1.500 €	Max. une prime chauffage ou combiné chauffage – eau chaude sanitaire par unité d'habitation	
Installation d'une pompe à chaleur combinée (Chauffage ECS)		Cahier des charges à respecter 2.250 €		
Installation d'une micro-cogénération ou cogénération	Pour tout type de bâtiment	20% du montant de la facture	Max. 15.000 €	
Installation d'une chaudière biomasse à alimentation exclusivement automatique		1.750 + surplus en fonction de la puissance : entre 1.750 et 10.700 €	Max. 50% du montant de la facture et 15.000 €	
Réseaux de chaleur biomasse ou micro-cogénération	Logements	Etude de faisabilité à faire réaliser au préalable par un auditeur agréé.		
		Prime de base = montant de la prime de base chaudière biomasse ou microgénération		
		60 € / mètre courant de réseau	Max. : 20.000 €	
		1.000 € par logement pour l'installation et le raccordement de la chaudière		



## Des questions sur votre pension ? Venez au « Pointpensions » près de chez vous !

Jusqu'à présent, les salariés, les indépendants et les fonctionnaires devaient s'adresser à trois organismes de pension différents pour avoir des informations sur leur (future) pension.

Pour éviter des démarches inutiles au citoyen, ces trois organismes sont maintenant réunis en un seul endroit. A partir du 1er avril 2010, vous pourrez poser toutes vos questions sur la

pension auprès d'un Pointpensions à proximité de chez vous.

### MALMEDY

#### Fréquence

Le 4<sup>ème</sup> mardi du mois - de 10 à 12 h

#### Adresse

Bureau régional ONP  
Avenue des Alliés 28

### LIÈGE

#### Fréquence

Le 1<sup>er</sup> jeudi du mois - de 10 à 12 h

#### Adresse

Bureau régional ONP  
Rue Paradis 50

## Les 3 institutions de pensions ont évidemment aussi leurs propres

### Permanences



Pour les travailleurs salariés : O.N.P.

Ligne verte gratuite : 0800 50 256

Site web : [www.onp.fgov.be](http://www.onp.fgov.be)

Mail : [info@onp.fgov.be](mailto:info@onp.fgov.be)



Pour les indépendants : INASTI

Téléphone : 02 546 42 11

Site web : [www.rsvz-inasti.fgov.be](http://www.rsvz-inasti.fgov.be)

Mail : [info@rsvz-inasti.fgov.be](mailto:info@rsvz-inasti.fgov.be)



Pour les fonctionnaires : SdPSP

Téléphone : 02 558 60 00

Site web : [www.sdpsp.fgov.be](http://www.sdpsp.fgov.be)

Mail : [info@sdpsp.fgov.be](mailto:info@sdpsp.fgov.be)

### IDELUX ET AIVE

Depuis le premier janvier 2010, les activités de gestion des déchets du secteur Assainissement d'Idelux ont intégré l'intercommunale soeur AIVE sous l'appellation «secteur Valorisation et Propreté».

Avec l'arrivée de la gestion des déchets, l'AIVE devient L'Association Intercommunale de Protection et de Valorisation de l'Environnement .

Désormais les principaux métiers de protection de l'environnement sont regroupés dans une seule et même intercommunale. C'est donc l'AIVE qui s'occupe de vos déchets tout en continuant sa mission initiale : elle est l'organisme agréé de traitement des eaux usées, avec actuellement 72 stations d'épuration en province de Luxembourg.



## VOUS AIMEZ LES CONTACTS SOCIAUX ? VOUS AVEZ UNE FIBRE SOCIALE ?



## REJOIGNEZ LA CROIX-ROUGE DANS SON ACTION DE LUTTE CONTRE LA SOLITUDE

Visites à domicile, sorties à l'extérieur, partage d'un loisir commun, petits services rendus à la personne, sont autant d'actions possibles pour (re)créer du lien social.

Une fois par semaine, un volontaire, spécifiquement formé pour cette activité, se rend à domicile. Par sa présence et les activités réalisées ensemble, une relation privilégiée s'installe entre le volontaire et la personne.

Le témoignage suivant illustre comment se développent des liens entre le volontaire et la personne, une relation à deux, une relation privilégiée...

*Jeanine, comment se déroulent vos visites à domicile ? Quelles relations avez-vous avec les personnes ?*

**« Dans un premier temps, les personnes parlent d'elle, de leur vie, de leurs enfants et de leurs relations avec les beaux enfants souvent tendues. Par la suite, elles s'intéressent au volontaire. Ce qui les intrigue, c'est pourquoi nous avons choisi ce volontariat, pourquoi prendre du temps pour visiter des personnes âgées (j'ai le sentiment qu'elles pensent ne pas mériter tant d'égard).**

**Au fil des visites, une réelle relation s'installe, elles parlent de leurs peurs**

**ou des petites joies vécues au cours de la semaine. Leur état de santé est aussi un sujet fréquent ainsi que leur jeunesse.**

**Pendant ces deux heures de visites, elles sont redevenues quelqu'un à qui l'on s'intéresse, je dirais qu'elles sont à nouveau vivantes. Le moindre retard de ma part est source d'inquiétude, le départ est vécu comme une frustration.**

**Quant à moi, c'est un réel bonheur de pouvoir procurer un peu d'attention, de joie de vivre, de bien être. Dans cette relation, je reçois beaucoup plus que ce que je donne. [...]**

**Ce qui m'épate dans ce volontariat, c'est qu'une si petite action (2 heures de visite par semaine) puisse apporter autant de plaisir et de joie à l'un comme à l'autre. Si je puis me permettre, essayez et vous en redemanderez. »**

*Témoignage de Madame Vanpee  
responsable d'activité Hestia  
pour la Maison Croix-Rouge d'Arlon*

**Pour plus  
d'informations  
sur l'activité,  
contactez :**

**MARIE-LISE  
CORTHALS  
0478/39.63.75**

Service Social du CPAS  
Albert ANDRE – Président du CPAS

## TIRONS UN TRAIT SUR LA SOLITUDE



  
**Stoumont**  
Site d'Exception



## La Stoumobile Règlement

### 1. Bénéficiaires

Toute personne domiciliée sur le territoire de la commune de STOUMONT qui, faute de moyen de transport personnel ou d'une autre possibilité de transport qui lui soit accessible, rencontre des difficultés de déplacement pour :

- bénéficier de soins de santé (consultations chez le médecin ou à l'hôpital, séances de kinésithérapie, dentiste, etc.) et de médicaments (pharmacien);
- accomplir des démarches auprès d'administrations ou de services (commune, CPAS, poste, banque, bureau du cadastre, des contributions, etc.);
- accéder à certains biens de consommation, nécessaires à la vie quotidienne (courses chez les commerçants stoumontois de préférence, mais aussi dans une entité voisine);
- rendre visite à des personnes qui séjournent dans certains établissements (hôpital, maison de repos, etc.)
- ou pour toute autre démarche à caractère social (entretiens d'embauche, activités «bébé rencontre», visite chez des amis, etc.).

Les réservations se font dans l'ordre d'arrivée des demandes. Cependant, les déplacements pour raisons médicales ou destinés à une recherche d'emploi seront toujours privilégiés.

### 2. Fonctionnement

Les transports sont effectués par un agent, spécialement affecté à cette mission avec le véhicule « STOUMOBILE ». Celui-ci n'assume pas l'accompagnement de l'usager sauf en cas de demande spécifique. Pour une bonne organisation du planning, la personne veillera à le signaler lors de la réservation.

La «STOUMOBILE» circule toute la semaine, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 16h, avec aménagement possible de cet horaire à titre exceptionnel. Les personnes sont prises et reconduites à leur domicile.

Sauf cas d'urgence, la demande doit être faite par téléphone, au minimum 48 heures à l'avance, entre 8h30 et 16h30, en téléphonant au 0478/48.00.14 ou à défaut au 080/29.26.87.

Les personnes qui renoncent à un transport voudront bien en avvertir le service, aussi rapidement que possible et, dans tous les cas, avant le rendez-vous pris pour le déplacement prévu.

### 3. Destinations

Les déplacements sont effectués en priorité sur le territoire communal de STOUMONT. Pour les transports plus lointains, la demande motivée doit être faite au minimum 3 jours ouvrables à l'avance.

Possibilité sur rendez-vous :

- le **mardi matin**, de se rendre à Spa
- le **vendredi matin**, de se rendre à Trois-Ponts, Stavelot, Malmedy

### 4. Règles particulières

- Les personnes doivent être capables de se déplacer seules ou avec l'aide du conducteur.
- Les enfants de moins de 15 ans doivent être accompagnés. Ils bénéficient de la **gratuité** du transport.
- Les personnes handicapées qui possèdent une carte de stationnement spécifique, se muniront de celle-ci.
- Il est interdit de fumer dans le véhicule et de transporter des animaux.

### INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS POUR LA STOUMOBILE :

**0478/48.00.14**  
ou à défaut : **080/29.26.87**

**Le service « STOUMOBILITE » est un service dont la vocation est avant tout sociale, et ce, tant au niveau du public visé, que des courses à effectuer. Il ne peut donc se substituer, ni aux taxis conventionnels, ni aux ambulances ou services spécialisés dans le transport de personnes handicapées ou malades qui ont besoin d'une assistance particulière pour se déplacer. Dans le cas de traitements médicaux réguliers ou de longues durées, les demandes de prise en charge de l'accompagnement par le Stoumobile sont à adresser exclusivement au service social du CPAS qui examinera les différentes solutions à mettre en place et le recours éventuel, régulier ou non, au Stoumobile.**



## 5. Tarif

Le transport est payant pour les déplacements tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la commune selon le tarif suivant :

### **A partir de 16 ans :**

0,30 €/km (ou 0,15 €/km pour groupe de minimum 3 personnes) /aller et retour/passer à compter de la prise en charge de la personne à son domicile

N.B. : les frais éventuels de parking sont également à charge du bénéficiaire.

Uniquement pour les visites médicales, et au-delà d'une heure d'attente, une participation financière sera facturée aux bénéficiaires en plus des frais de déplacements. Elle sera de 1,50 € par quart d'heure, avec un forfait maximum de 6 € par prestation.

Vous pouvez solliciter l'intervention de votre mutuelle en présentant votre facture.

Le coût lié à des circonstances non reprises par le présent règlement, comme la prise en charge de traitement médicaux de longue durée entraînant régulièrement une attente de plusieurs heures du chauffeur du Stoumobile, fera l'objet d'un accord préalable entre l'utilisateur et le service concernant le tarif à appliquer dans cette situation particulière.

Les frais de transports seront facturés et payables dans les 15 jours de la réception de la facture.

Toutefois, si un utilisateur devait rencontrer des difficultés pour la prise en charge d'une course, il pourrait préalablement à celle-ci (sauf cas d'urgence), adresser une demande de prise en charge au C.P.A.S. qui appréciera l'aide à apporter.



**COMMUNE  
DE STOUMONT**  
C.P.A.S. de Stoumont  
Route de l'Amblève 41 / 45  
4987 STOUMONT

Règlement modifié en séance du Conseil de l'Action Sociale du 25/03/2010

## **Le samedi 8 janvier 2010, Maddy et Pierrot MICHEL - GERON ont fêté leurs Noces d'or**

*Discours prononcé par Didier Gilkinet à l'occasion des noces d'or de Maddy et Pierrot Michel-Geron.*

Maddy, Pierrot,

Lorsque nous nous sommes rencontrés ce mardi, vous m'avez immédiatement mis « au parfum » : « Didier, pas de discours, nous n'aimons pas cela ! », ce que nous respectons.

Permettez-moi cependant de vous remercier au nom de l'Administration Communale de nous accueillir à cette réception que vous souhaitez plus conviviale que formelle et qui représente pour vous une belle occasion de rassembler vos proches et vos amis.

J'épinglerai donc uniquement quelques éléments de notre discussion :

### **La rencontre :**

Comme encore beaucoup d'entre nous, c'est lors d'un bal qu'ils se sont rencontrés et que Pierrot a « craqué » pour Maddy.

### **Le mariage :**

Ils se sont mariés le 31 décembre de l'année 1959. Contrairement à aujourd'hui, cette année-là, il faisait bon et c'est à pied que, naturellement, ils se sont rendus à la maison communale (l'Ecole des Filles d'aujourd'hui) puis à l'église.

Et que se sont dits Maddy et Pierrot le lendemain de leur nuit de noces ? ... Bonne année ... tout simplement !

L'agrandissement de la famille :

Trois enfants sont nés de leur union : Fabrice, Vinciane et Denis. Six petits-enfants élargissent la famille : trois filles (Deborah, Morgane, Clara) et trois garçons (Antoine, Guillaume, Lucas)

### **La vie professionnelle :**

L'HORECA, Maddy le connaît sur le bout des doigts.

Boulangier de son état, la fabrication du pain n'a plus de secret pour Pierrot.

### **Aujourd'hui :**

Maddy et Pierrot sont encore très actifs. Plusieurs fois par semaine, ils sont déjà en route à 5 heures du matin.

Il faut savoir qu'au cours du mois de mai 2009, Maddy et Pierrot ont respectivement fêté leur 70<sup>e</sup> et 75<sup>e</sup> anniversaire !

Cette année 2010 est une année-clé. Je ne suis pas certain qu'encore vous les reconnaîtrez. Ils abandonnent en effet leur Ford rouge cabriolet ! Maddy, Pierrot, longue route à vous en ... Peugeot désormais !

Toutes nos félicitations !

Didier Gilkinet





## Une délégation de la CCATM de Stoumont à ATTERT

Le 25 avril dernier, une délégation de la CCATM de Stoumont se rendait à Attert, dans la province du Luxembourg, pour une visite accompagnée des initiatives urbanistiques en cours sur cette commune.

La délégation était composée de Madame Christiane Sacré, Mrs Didier Gilkinet, Philippe Goffin (notre chauffeur), Albert Counasse, Michael Hennequin, Michel Close et Bernard Goffart.

La CCATM est une commission représentant les habitants de la commune consultée par le collège communal dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la mobilité. Elle a été mise en place à Stoumont en Juin 2008.

La motivation de cette journée était de comprendre comment d'autres communes avaient mis en place des outils de gestion d'aménagement du territoire adaptés. Grâce à l'intervention de Michaël, la délégation Stoumontoise était reçue, fort sympathiquement, par deux conseillères de la Maison de l'Urbanisme Lorraine Ardenne.

La journée était radieuse et prolongeait un mois d'avril bien ensoleillé, idéal pour une visite sur le terrain.

Le programme débutait par une présentation de la Maison de l'Urbanisme et une introduction aux initiatives mises en place en collaboration avec les habitants et la commune.

Nous avons été mis au courant des caractéristiques locales, du terrain, des matériaux de construction et des évolutions socio-économiques de la région: la commune d'Attert a été longtemps une commune profondément rurale marquant la limite nord de la Lorraine belge. Depuis l'essor de l'activité industrielle et financière, notamment dans le Luxembourg tout proche, l'activité urbanistique s'est fortement développée. La commune a été amenée à adapter son offre de services pour une population en croissance et en particulier à maintenir un cadre immobilier harmonieux, gage d'un environnement agréable.

Nos guides locaux ont partagé leur précieuse expérience. Celle-ci repose sur une ouverture au dialogue et à l'écoute des aspirations des candidats bâtisseurs. Ce dialogue est aussi construit sur une base réglementaire. En effet la commune a instauré dès 1991 un règlement général sur les bâtisses en site local (RGSBL). Ce document permet d'adapter le code wallon aux besoins locaux. Le RGSBL permet de décrire les recommandations locales des matériaux, des implantations et aussi des gammes

de couleurs. Le but est de former un ensemble cohérent de recommandations qui visent à bâtir, au cours du temps, un cadre traditionnel et harmonieux. Nos villages sont, avant tout, le cadre de vie que nous, habitants de la commune, partageons chaque jour. C'est aussi, le premier contact pour les hommes et les femmes qui parcourent notre commune.

Les nombreuses questions, traduisant l'intérêt des membres présents, faisaient l'objet de réponses claires par nos conseillères, démontrant leur maîtrise du sujet et leur implication dans les projets locaux.

La deuxième partie de la visite se faisait sur le terrain. Nous avons pu visiter différents cas de figure depuis la rénovation d'un centre villageois, la création d'un nouveau lotissement ainsi que le rattrapage d'une implantation malheureuse de nouvelles constructions à l'entrée d'un village pittoresque.

La caractéristique commune des tous ces projets est, sans aucun doute, la communication et la sensibilisation des habitants. De l'avis unanime de la délégation, cette approche livre une impression de cadre agréable d'un milieu rural en évolution constante.

L'intégration, réussie, d'une imposante « résidence services » sur le haut du village d'Attert





restera dans la mémoire des participants. Cet exemple montre clairement qu'un investissement immobilier important, bien géré, peut se réaliser au bénéfice de tous. Concrètement, cet investissement nécessitait la construction d'une nouvelle voirie. Celle-ci a été dessinée afin de créer de nouvelles opportunités de construction et de lotissement pour des terrains autrement non valorisables.

Bémol à cette journée d'observation, l'intégration de l'activité agricole aux projet d'urbanisme

semblait peu développée. Un point à prendre en compte pour notre commune.

En résumé, nous avons pu voir et comprendre sur le terrain comment une poussée urbanistique en milieu rural peut être gérée convenablement par la mise en place d'une politique communale d'urbanisme.

En conclusion une journée productive, riche en enseignements, qui permettra d'élaborer une contribution citoyenne à l'aménagement de notre cadre de vie si exceptionnel.

Bernard Goffart  
Président de la  
CCATM



## Remplissage des piscines – Code de bonne conduite et réglementation

Le nombre de piscines sur le territoire communal est en progression. Il existe des piscines enterrées et de plus en plus de piscines démontables posées sur le sol, de dimensions très variables. Si la plupart des piscines conventionnelles ne sont pas vidées en hiver et ne nécessitent éventuellement qu'un appoint d'eau au printemps, les piscines démontables (gonflables ou non), de contenance très variable mais parfois importante, sont remplies en chaque début de saison, voire même plusieurs fois durant l'été.

La distribution d'eau sur notre commune est constituée de nombreux captages publics, repris dans un grand nombre de réservoirs, eux aussi de capacité variable.

Si le remplissage d'une 'piscine' ou 'pataugeoire' de deux ou trois cents litres ne pose normalement pas de problème d'approvisionnement en eau hors des périodes de séche-

resse, le remplissage d'une piscine de capacité importante, voire même le remplissage simultané de plusieurs piscines de plus faible contenance, pourrait entraîner la vidange anormale d'un réservoir. Le Service communal des Eaux est alors appelé pour manque d'eau ou baisse de pression et les ouvriers ne peuvent déterminer si cette baisse de niveau anormale du réservoir est due à une fuite d'une conduite principale ou s'il s'agit d'une surconsommation provoquée par le remplissage d'une ou de plusieurs piscines.

Si le phénomène s'est accentué, il n'est cependant pas neuf puisque le règlement encore en vigueur en matière de remplissage de piscines date de 1979 (voir règlement ci-après).

Il est donc indispensable que chaque propriétaire de piscine, grande ou petite, fasse preuve de responsabilité et de civisme. Si vous prévoyez le remplissage ou la mise à niveau de

votre piscine par l'eau de la conduite publique pour une quantité dépassant 1.000 litres (un mètre cube), vous devez en faire la demande préalable au Collège qui vous en donnera ou non l'autorisation et qui vous donnera les consignes de remplissage à respecter pour éviter toute pénurie, même temporaire.

Lors de périodes de sécheresse particulière, le Collège peut être amené à réglementer plus drastiquement l'utilisation de l'eau de conduite publique pour une durée limitée.

Nous vous remercions de votre collaboration à la bonne gestion de l'eau, élément essentiel de notre vie, reconnue comme étant une richesse commune à préserver.

Didier Gikinet – Bourgmestre  
Dominique Gelin – Secrétaire communale

### Règlement communal sur le remplissage des piscines

En date du 29 juillet 1979, le Conseil communal de Stoumont prenait un règlement sur le remplissage des piscines dans le but d'une gestion responsable des réservoirs publics d'eau alimentaire qui alimentent les habitations de la commune. Ce règlement est différent de celui que le Collège est parfois amené à prendre pour une période limitée en cas de risque de sécheresse. Ce présent règlement s'applique donc tout au long de l'année.

Le Conseil communal arrête :

Art. 1 : Le remplissage des piscines et autres installations assimilées, d'une contenance supérieure à mille litres, lorsqu'il s'effectue grâce à l'eau alimentaire en provenance d'une conduite publique de distribution d'eau, est subordonné à une autorisation préalable et écrite du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Art. 2 : Les infractions au présent règlement seront passibles des peines de 1 à 25 BEF et d'un emprisonnement de 1 à 7 jours, ou d'une de ces peines seulement.

Art. 3 : Le présent arrêté sera publié conformément à l'article 102 de la loi communale.

## La Commune de Stoumont (Re)Lance un Plan Communal de Développement de la Nature

En 1995 déjà, Stoumont a été une des communes pilotes en région wallonne à proposer à ses citoyens de participer à un PCDN.

C'est dans des circonstances tout à fait indépendantes de la réelle motivation des nombreuses personnes impliquées que cette expérience avait été interrompue.

Pour preuve, la volonté actuelle de remettre sur les rails un outil qui, à l'instar de la CLDR ou de la CCATM, permet à tout un chacun de prendre part à l'action communale dans un domaine particulièrement sensible et important pour l'avenir.

### En quoi consiste un PCDN?

Le Plan Communal de Développement de la Nature vise à maintenir, à développer ou à restaurer la biodiversité au niveau communal

c'est-à-dire à **préservier et développer la nature dans notre commune.**

### Qui est concerné ?

Ce plan est basé sur un partenariat actif de tous les acteurs et de tous les citoyens préoccupés par l'évolution de leur environnement.

**Chaque habitant qui le souhaite** est donc invité

- à mettre ses idées en commun
- pour établir des projets
- et réaliser des actions

qui permettront d'offrir en héritage à nos enfants une nature épanouie.

Vous recevrez, au début du mois de septembre, une invitation à participer à une première réunion plénière.

Vous souhaitez participer ou simplement en savoir plus ?

L'occasion sera donnée à chacun de s'exprimer sur le sujet et de marquer son envie de participer à cette belle aventure dans la mesure de son temps, de ses compétences et de ses possibilités.

Nous espérons, selon la formule consacrée, vous y voir nombreux.

D'ici là, nous vous souhaitons de bonnes vacances que vous les passiez loin d'ici ou que vous décidiez de profiter du merveilleux cadre de nos villages et de la nature qui les entoure.

Jean-Claude Etienne  
Coordinateur PCDN.

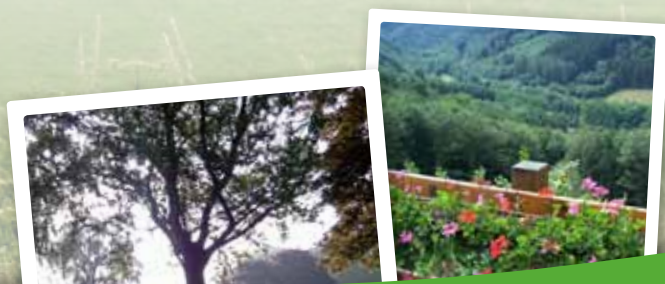
## Le 17 avril, Emma et Albert GOFFART-LEGROS ont fêté leurs Noces d'Or

Le samedi 17 avril, Emma et Albert, entourés de leurs proches et de leurs amis, ont accueilli le Collège Communal à l'occasion de leurs 50 ans de mariage.

Sous un soleil éblouissant comme en 1960, simplicité et convivialité étaient les maître-mots de cette belle journée.

A vous deux, toutes nos félicitations pour ces 50 ans de vie commune et tous nos remerciements pour l'excellent accueil !

Didier Gilkinet  
Bourgmestre





## L'accueil et l'animation de vos enfants, encore du nouveau !

Depuis le mois de juin 2008, la commune de Stoumont dispose d'une Commission Communale de l'Accueil (CCA) dont le Président est Philippe Goffin et d'une coordinatrice Accueil Temps Libre (ATL) : Anne Lejeune-Craninx .

Dès sa création, la CCA a décidé d'améliorer l'accueil des enfants dans les écoles en offrant une formation aux accueillantes qui prennent en charge les enfants avant et après les cours. Une équipe de 8 accueillantes dynamiques et soucieuses de s'améliorer est à présent active dans les 6 écoles primaires.

Ensuite l'organisation des anciennes garderies de vacances a été revue pour répondre aux normes légales et de qualité pour l'accueil des enfants . Elles sont devenues, une «plaine de vacances » agréée par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (l'ONE).

Dès juillet 2009, les enfants de 3 à 12 ans ont été accueillis à la plaine de Rahier, par des animatrices ou animateurs brevetés .

Cet été encore, la plaine de vacances offre 4 semaines de détente et de plaisir à vos enfants .

### Quand ? :

du 19 au 30 juillet et du 2 au 13 août

### Pour qui ? :

les enfants de 3 à 12 ans . Prix : 25€ par semaine.

Pour inscrire votre enfant, téléphonez d'abord à la coordinatrice Anne Lejeune (0471 88 00 51) pour savoir s'il reste des places .

En plus des plaines de vacances, la CCA a décidé d'aider financièrement les enfants à participer aux stages organisés par les ASBL agréées. Un subside de 25€ par semaine de stage est octroyé aux Stoumontois qui auront participé à un stage de 5 jours au Fagotin, au Val de Lienne, au TC Chevron (12.5€ pour 5 demi-journées) , au TC La Gleize et cette année, au stage de théâtre animé par Marie-Laure Vranken à l'Ancien Château, du 9 au 13 août.

### Prix :

3 € /1h d'atelier + 1€/h d'accueil de 13h30 à 17h30.

Pour les inscriptions et pour toutes les questions concernant l'accueil des enfants de 3 à 12 ans pendant leur temps libre, Anne Lejeune, coordinatrice ATL, est à votre disposition, à l'administration communale, les mardis, jeudis et vendredis (0471 88 00 51, anne.lejeune@stoumont.be) ou Philippe Goffin (0472 65 63 01)



Anne LEJEUNE  
Accueil Temps Libre

Et enfin, la dernière nouveauté en préparation pour la rentrée de septembre : les activités du mercredi après-midi.

Dans chaque école les enfants sont accueillis jusqu'à 13h30, de là ils pourront rejoindre un des 2 lieux d'accueil le plus proche : les écoles de Rahier ou de La Gleize, par co-voiturage. Chaque semaine, une activité différente sera proposée aux « petits » et aux « grands », séparément : des ateliers de rythme, de danse, de découverte nature, de lecture ou contes, d'expression artistique et de créativité,...





## Grands Chasseurs à Lorcé...

Il est une chasse que les chasseurs de tout âge pratiquent à la même date, bien connue pour être généreuse, inoffensive et acceptée par tous, c'est bien sûr, la célèbre chasse aux œufs. Elle est pratiquée par des jeunes experts avertis, souvent accompagnés de leurs conseillers. Nul n'a besoin de permis pour la pratiquer, seulement un sachet plutôt grand, avec certitude qu'il sera bien garni. Pas plus haut que "trois pommes" ces chercheurs innés débusquent ici et là, criant et courant tout azimut, avec une exubérance de joie, les fruits gourmands de leur fière récolte.

C'était ce samedi 3 avril, la chasse aux œufs pour les petits et grands des villages de Lorcé, Chession, Targnon.

Dans un parc mis à disposition à cette occasion, par un habitant, tous se sont donnés avec joie au ramassage des chocolats laissés par le passage des cloches. Un invité surprise était présent, Fredo le grand lapin, celui-ci fut bien accueilli par toutes les personnes présentes, et l'on pouvait voir de l'émerveillement dans les yeux des enfants.

Un chapiteau était dressé où les petits pouvaient se désaltérer gratuitement et les parents déguster un bon chocolat chaud "amélioré" ou une bonne bière belge.

Merci au comité de l'Union Crelle pour cette agréable après-midi festive.

Paolo TATULLO

## Le coin du Poète...

Il habite à Chevron, il est aquarelliste, poète et comptable. Il s'appelle « Myrddyn » et J-L Lousberg. Il a exposé à Stoumont et ailleurs et a édité un recueil de poèmes intitulés « Perles d'Ombre et de Lumière » aux Editions Beaude-laire. Ce livre est en vente en librairie, chez lui et via son site [www.myrddyn.be](http://www.myrddyn.be) où vous découvrirez plus de son œuvre. Les deux poèmes ci-dessous ont pour sujet son village de Chevron.

### *Mon Pays*

*Au milieu de nulle part,  
On découvre par hasard,  
Son charme bucolique,  
Et ses accents nostalgiques,*

*Fruits merveilleux d'un passé,  
Qui ne cesse de s'étirer,  
En un éternel instant,  
Figeant ainsi le vol du temps,*

*Et permettant aux hommes,  
D'arrêter leur course folle,  
A la recherche de l'amome,  
Qui les séduit et les affole.*

*Si, par chance, mon ami,  
Tes pas te guident,  
Dans ce petit paradis,  
Où, maintenant, je réside,*

*Cesse de fuir et de courir,  
Laisse-toi séduire,  
Par le charme subtil,  
De cette nouvelle Sybille,*

*Et découvre à ton aise,  
Afin que cela te plaise,  
Cette splendide région,  
Qu'est Chevron.*

### *Sous la neige*

*Loin des clameurs de la ville,  
Et de ses activités futiles,  
Seul, perdu dans ce silence,  
Aux clartés immenses,*

*En ce moment d'éternité,  
Je reste figé et fasciné,  
Par toute cette blancheur,  
Et toute cette candeur,*

*Tandis qu'autour de moi,  
A perte de vue, je vois,  
Sous la voûte étoilée,*

*Et sous l'œil protecteur,  
D'Orion le chasseur,  
Toute la magie dégagée ...  
par Chevron enneigé.*

*Myrddyn*

Chevron, le 6 février 2010  
© Myrddyn - 2010



*Myrddyn*

Chevron, le 4 août 2009  
© Myrddyn - 2009



## Le 29 mai, Marcelle et Désiré HERMANUS-BONIVERS ont fêté leurs Noces d'Or

*Discours prononcé par Didier Gilkinet lors des nocés d'or de M. et D. Hermanus-Bonivers.*

Madame Bonivers,  
Monsieur Hermanus,  
Marcelle, Désiré,

Au nom de l'Administration Communale et du Collège Communal ici présent, je voudrais vous remercier pour cette invitation à partager quelques instants en votre compagnie et à ouvrir cette journée consacrée à vos 50 années de vie commune, à vos 50 années de cheminement.

Nous sommes quelques semaines à l'avance mais Thomas sera bientôt en examens. C'est une réalité et une priorité pour les grands parents que sont Marcelle et Désiré.

La décision n'est pas inopportune puisque tout comme il y a 50 ans, le soleil vous gratifie de sa présence.

Ensemble, remontons le temps.

Marcelle est née le 21 janvier 1933 à Chevron dans la maison familiale. Elle sera l'aînée d'une fratrie de deux enfants, son frère rejoignant le cercle familial huit ans plus tard.

Son papa Jean est bûcheron et sa maman Léonie, cultivatrice. A cette époque, les petites fermes sont nombreuses dans nos villages et hameaux.

Désiré est né le 06 septembre 1935 à Ixelles. Il est le premier enfant du couple. Il sera rejoint 5 ans plus tard par une petite sœur. Son papa, Sébastien, est menuisier-ébéniste et sa maman, Jeanne, est brocheuse.

Après avoir fréquenté l'école primaire de son village natal, Marcelle suit 4 années d'école moyenne à l'athénée royal d'Aywaille.

Elle complètera sa formation par une année complémentaire dans une option à orientation commerciale. Celle-ci ne correspond pas à ses premières aspirations car Marcelle

aurait souhaité être institutrice. C'est un rêve qu'elle n'a pas pu concrétiser. La liberté de choix à l'époque n'est pas celle que nous connaissons aujourd'hui.

A l'âge de 19 ans, Marcelle intègre les services de l'ONSS. Elle quitte le milieu rural pour la capitale.

Ce changement radical de cadre de vie ne la perturbe pas. Elle ne sait pas encore qu'il influencera considérablement sa future vie d'épouse et de maman.

Désiré fréquente d'abord une école primaire de la région bruxelloise. Ce Bruxelles de l'après-guerre n'est plus comparable au Bruxelles d'aujourd'hui. Et c'est comme un véritable « Zinneke » qu'il se décrit à l'époque. Ses parents le destinent au métier d'instituteur. Après une première année préparatoire, il se rend compte qu'il n'a pas vocation. Il stoppe ses études, effectue son service militaire et rejoint son papa avec lequel il apprécie travailler.

C'est par le biais d'un copain de l'armée qu'il rencontre Marcelle. Nous sommes en 1956. Il a 21 ans, elle en a 23.

Après ce coup de foudre, ils prendront le temps de se connaître et s'apprécier (pour la petite histoire, ils commencent d'abord par jouer aux cartes) puisque ce n'est que 4 ans plus tard qu'ils convoleront en nocés, le 18 juin 1960.

Ils donnent alors un coup d'accélérateur et de leur union naît une petite fille, Dominique, le 05 septembre 1961.

Marcelle et Désiré auraient souhaité plusieurs enfants mais un premier accouchement difficile en a décidé autrement.

En 1993, Marcelle accède à la pension bien méritée. Elle poursuit une activité en compagnie de Désiré qui, entre-temps, a ouvert un commerce d'articles ménagers.

En 1995, ils cessent toute activité professionnelle et décident de retrouver la quiétude de Chevron et de revenir s'installer définitive-

ment dans leur seconde résidence que Désiré a transformée progressivement.

Depuis lors, ils s'adonnent à leurs hobbies favoris. Marcelle a abandonné le tricot pour les mots fléchés et croisés.

Homme de contact, Désiré, qui adore la marche, a intégré le groupe des marcheurs de Chevron. Il se consacre également à sa passion de toujours : la peinture.

Ils ont aujourd'hui un petit-fils, Thomas. Ils apprécient les rencontres familiales, bien qu'ils retournent de moins en moins à Bruxelles.

Félicitations pour ce chemin parcouru. Nous vous souhaitons de vivre encore de très nombreux bons moments entourés de vos proches et de vos amis.

Didier Gilkinet





## Le 14 Janvier, l'Administration Communale a fêté le départ de Jeannine Lefèvre à la pension

Jeannine,

Cela y est. Nous y sommes !

La décision de mettre un terme à sa carrière professionnelle n'est certes pas une évidence en soi.

Maintenant que tu l'as prise après mûres réflexions et qu'elle a cheminé, quoi de plus normal que de prendre le temps de se réjouir quelques instants en présence de celles et ceux qui t'ont accompagnée tout au long de ton passage à l'Administration Communale hier, aujourd'hui et que tu côtoieras encore demain.

Merci à toutes et tous pour votre présence nombreuse !

L'année 2009 aura été particulière pour les services administratifs de notre petite commune. En effet, elle aura été marquée par le départ de deux de ses doyennes : Andrée en janvier et toi, Jeannine, en décembre.

C'est en 1982 que tu intègres les services communaux en tant que commis temporaire à temps plein. Et tu as le « nez fin » puisque c'est par un jour férié, le 1<sup>er</sup> mai, que tu commences. Un an plus tard, jour pour jour, tu es nommée à titre définitif.

Au départ, tu es affectée à la comptabilité,... quoi de plus normal pour quelqu'un qui adore les chiffres.

Bien des années plus tard d'ailleurs, c'est parfois bien fatiguée que tu arrives au bureau. Des insomnies ? Que nenni ! Tu as simplement fait des sudoku's dans ton lit jusqu'à 3 heures du matin !

Après ce bref passage à la compta, tu te vois confier des missions dignes de la CEE...E : Ci-metières, Etat Civil, Enseignement, Elections !

Il faut dire que tu es parfaite bilingue. Un jour, en effet, tu n'hésites pas à accueillir des Hollandais en leur lançant un joyeux « seat down », après lequel ils n'ont de cesse de regarder l'armoire que tu avais indiquée dans ta gestuelle. Ils avaient probablement cru comprendre ... « zie daar ».

Au cours de cette carrière, tu as connu une sacrée évolution de l'administration et notamment son informatisation.

De l'anxiété face aux nouvelles technologies ? Pas du tout ! Les nombreux mariés qui ont signé leurs actes de mariage... en blanc seraient bien médisants !

Tu as également connu tous les bourgmestres d'après fusion : des chevelus, des moins chevelus, des petits, des grands, des gros. Ces changements nécessitent toujours un temps d'adaptation.

Pour ma part, c'est au niveau de ma signature qu'il s'est traduit. Je me suis longtemps demandé pourquoi tu indiquais Didier Gil Biquet. C'est après que j'ai compris que pour toi, tous les hommes s'appellent « biquet » !

Une étude a démontré récemment que nous parlons aujourd'hui plus fort qu'hier (avec un impact d'environ 10 à 15 Db A). Et bien chez toi, Jeannine, je crois que c'est le contraire. Chacun sait ici que tu parles bas, très bas et que très patiente, tu répètes autant de fois qu'il le faut ... mais cependant jamais plus fort !

Nombreux sont ceux qui se demandent quelles sont les clés de cette ligne toujours bien conservée. La recette est simple et c'est ta façon à toi d'avoir participé à l'expansion florissante de distributeurs renommés tels Coca-cola, De Beukelaer pour ses petits beurres sans oublier Smith's pour ses chips !

Jeannine, les anecdotes sont nombreuses et je ne puis toutes les retracer dans les détails. Permets-moi d'en citer quelques unes : la chute (lorsque tu descendais à cheval sur la rampe du grand bureau), les quiproquos (lorsqu'un jour, répondant au téléphone, tu dis à ton interlocuteur « attendez que je me remette en jambes »), les siestes (lorsque tu alignais deux fauteuils dans la salle du conseil avant de tomber dans les bras de Morphée), les vendredis après-midi au cours desquels Yvon mimait, imitait et chantait, un rappel en catastrophe de José pour un mariage oublié, ...

Ce sont tous ces moments qui font aussi qu'une vie professionnelle est pimantée.

Au niveau de ta personnalité, Jeannine, tes qualités font l'unanimité : humanisme, disponibilité, sens de l'écoute, empathie, esprit d'équipe, tact et discrétion et ce, tant envers tes collègues qu'envers les habitants avec lesquels tu as vécu bien des émotions en diverses circonstances.

Tu es quelqu'un d'apprécié et ce ne sont pas tous les témoignages de sympathie qui le démentiront.

J'ajouterai encore le sens de l'humour sans lequel je n'aurais pu rédiger ces quelques mots et qui me permet encore d'ajouter ceci : l'âge avançant, tu es devenue la spécialiste des « choses que l'on ne fait plus qu'une fois de temps en temps ... », en témoigne la récente recherche du formulaire 12 relatif à la déclaration des dégâts occasionnées par les Forces Armées !

Avec ton départ Jeannine, c'est un peu d'histoire de l'Administration Communale qui disparaît.

Tout n'a pas toujours été facile pour toi. Une nouvelle ligne du temps s'ouvre à toi. Profite aujourd'hui de tous les instants qui s'offrent à toi !

Pour bien commencer, permets-nous de te remettre ce présent en témoignage de toute notre sympathie !

Belle route à toi !

Didier Gilkinet

